



Assemblée générale

Distr. générale
15 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2022

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2022

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 15

Établissements humains

Programme 12

Établissements humains

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	50
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2022	76
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	77
III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	78

* [A/76/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est chargé d'aider les États Membres et d'autres acteurs clés à relever les nombreux défis posés par l'urbanisation durable. Il s'agit notamment de réaliser les objectifs de développement durable et de mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes afin de faire profiter au plus grand nombre possible des avantages sociaux, économiques et environnementaux offerts par le développement urbain durable. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a mis en évidence, voire accentué, les problèmes et les possibilités associés à la croissance remarquable des villes. Plus que jamais, une approche fondée sur les droits est nécessaire pour protéger les personnes, la prospérité et la planète.

On trouvera dans le présent document une description du programme de travail d'ONU-Habitat pour 2022, qui montre la capacité de l'organisme à s'adapter à l'évolution de la situation et à la crise économique qui en découle. La mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2023 continue de reposer sur notre nouvelle vision, axée sur l'impact et la réalisation des objectifs de développement durable.

Le rapport phare d'ONU-Habitat, *World Cities Report 2020: The Value of Sustainable Urbanization*, précise la valeur intrinsèque des villes en ce qui concerne la création de la prospérité économique, l'atténuation de la dégradation de l'environnement, la réduction des inégalités sociales et la mise en place d'institutions plus fortes. Il vient à l'appui de la note d'orientation du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain (juillet 2020). Le programme de travail pour 2022 donne la priorité au soutien stratégique et aux conseils à apporter aux pays et aux villes qui se remettent de la pandémie de COVID-19. Il fournit un soutien fondé sur des données factuelles en vue de l'élaboration de plans de développement urbain et de mesures visant à accroître la cohérence et l'efficacité institutionnelles, avec de meilleurs mécanismes de coordination et des outils de suivi appropriés. Le programme de travail est la feuille de route pour faire face aux problèmes les plus pressants et permettre aux communautés bénéficiaires de participer pleinement au programme d'urbanisation durable et de profiter des avantages sociaux, économiques et environnementaux qui en découlent.

À l'issue de la première année de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2023, ONU-Habitat a pu affiner ses fonctions de catalyseur, progresser dans la création de solutions et d'idées urbaines novatrices, renforcer les partenariats stratégiques et réaliser des interventions plus ciblées. Du fait de la nécessité de s'adapter à la COVID-19 et des économies à l'arrêt, tous les objectifs n'ont pas été atteints l'année dernière. Le programme a reçu moins de ressources volontaires, en partie en raison de l'impact de la COVID-19, ce qui a entraîné des retards dans la mise en œuvre ; par conséquent, certains objectifs clés n'ont pas été atteints. ONU-Habitat a produit des publications et du matériel technique, grâce aux fonds préaffectés et conformément aux intentions des donateurs, aux niveaux national et régional. Cette activité constituera une bonne base pour renforcer les travaux normatifs à l'échelle mondiale. ONU-Habitat a également lancé la mise en œuvre de programmes phares qui visent à renforcer la capacité d'exécution et l'efficacité du plan stratégique et du portefeuille actuel. Ces programmes viennent consolider et affiner les initiatives existantes grâce à des interventions ciblées et des mécanismes visant à obtenir la participation des gouvernements et des partenaires, ce qui permet de renforcer l'intégration des volets normatif et opérationnel de notre travail pour plus d'efficacité et d'impact.

Le programme de travail pour 2022 est essentiel pour coordonner ces activités et obtenir les meilleurs résultats. Il faut des ressources financières à la hauteur de l'ambition et des produits proposés par ce programme pour relever comme il se doit les multiples défis de l'urbanisation. Ce n'est qu'ainsi qu'ONU-Habitat atteindra l'objectif visé, à savoir devenir un centre d'excellence et d'innovation capable de définir le discours et le programme d'action à l'échelle mondiale en matière de développement urbain durable, de produire des connaissances spécialisées de pointe, de façonner les normes et principes techniques et de proposer des solutions innovantes pour construire un avenir durable pour tous.

La Directrice exécutive du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
(Signé) Maimunah **Mohd Sharif**

A. **Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 15.1 Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) coordonne la mise en œuvre des activités relatives à l'urbanisation durable et aux établissements humains durables dans le système des Nations Unies. Par les activités normatives et opérationnelles qu'il mène aux niveaux mondial, régional, national et local, il aide les États Membres à édifier des villes et des établissements humains durables. De plus, il dirige et coordonne les activités de suivi et d'établissement de rapports concernant les progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation de l'objectif de développement durable 11. Le mandat du Programme découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 3327 (XXIX), par laquelle l'Assemblée a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et la résolution 32/162, par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). En application de la résolution 56/206, ce dernier est devenu le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à compter du 1^{er} janvier 2002. Dans sa résolution 73/239, l'Assemblée a mis en place une nouvelle structure de gouvernance pour le Programme, composée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle, du Conseil exécutif comptant 36 membres et du Comité des représentants permanents.
- 15.2 Le Programme vise à renforcer la capacité des gouvernements à tous les niveaux et des autres parties concernées d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des plans et des activités concrètes de développement urbain durable dans le cadre de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte de l'ONU pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2022

- 15.3 À l'échelle mondiale, 56 % de la population vit dans les villes. Cette part devrait atteindre 70 % d'ici à 2050, ce qui continue de faire de l'urbanisation l'une des plus importantes évolutions du XXI^e siècle. Les disparités régionales et sociopolitiques continuent d'en déterminer les bénéficiaires. Toutefois, quelque 90 % de la croissance urbaine a lieu dans les régions les moins développées, où elle est pour l'essentiel non planifiée et où les capacités et les ressources sont très limitées, tandis que dans d'autres parties du monde, de nombreuses villes connaissent une croissance négative et une diminution de leur population. Non planifiée, la croissance urbaine favorise l'expansion des établissements informels et des taudis, ce qui alimente la pauvreté urbaine et les inégalités et contribue au manque de logements convenables et abordables. Dans le monde, plus de 1,6 milliard de personnes vivent dans un logement inadéquat et plus de 1 milliard dans des taudis ou des établissements informels. Les quelque 763 millions de migrants internes et 224 millions de migrants internationaux, dont la plupart vivent dans les zones urbaines, souvent dans des conditions difficiles, revêtent une importance particulière pour le programme de travail.
- 15.4 Les niveaux élevés d'inégalité et d'exclusion sont des tendances persistantes dans les zones urbaines ; les inégalités de revenus se sont accrues dans les zones urbaines pour plus de deux tiers de la population mondiale depuis 1980. Cet écart grandissant signifie que quelque 2,9 milliards de personnes vivent dans des villes, tant dans le monde développé que dans le monde en développement, où les inégalités de revenus sont plus prononcées qu'il y a une génération. Les villes sont aussi des points chauds en matière d'environnement et d'énergie, étant responsables, au niveau mondial, de 60 % à 80 % de la consommation d'énergie, de 70 % des émissions de carbone et de plus de 70 % de l'utilisation des ressources. Les pauvres des villes, vivant dans des zones à risque et mal desservies, subissent les pires conséquences des catastrophes naturelles et des crises et conflits liés

aux changements climatiques ou provoqués par l'homme. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les inégalités systémiques qui existent dans les territoires et les zones urbaines, les pauvres des villes étant touchés de manière disproportionnée en raison de la promiscuité et du manque de services. Si les zones urbaines ont été l'épicentre de la pandémie, celle-ci a également montré que les villes sont des centres de résilience et d'innovation. ONU-Habitat donnera la priorité à des approches adaptées pour lutter contre la pandémie et aider les villes à se reconstruire en mieux¹. Grâce à la coopération technique, les villes bénéficieront d'une aide pour concevoir et mettre en œuvre des plans d'action pour protéger les communautés marginalisées et renforcer la participation de la population. Les collectivités locales continueront à bénéficier d'un soutien pour accélérer la transformation numérique de la gouvernance locale dans le cadre des réponses à la COVID-19. L'appui à des approches à l'échelle de la ville et ciblées dans l'espace contribuera à améliorer les conditions de vie dans tous les établissements et à réduire les désavantages dans des endroits spécifiques. Un soutien sera apporté aux collectivités locales pour les aider à investir dans des innovations sociales, économiques, institutionnelles et financières en vue d'une reprise socioéconomique durable. Les partenariats catalyseront le soutien apporté aux villes pour mettre en place des budgets et des cadres budgétaires plus résilients, à l'appui de la prestation de services locaux et du développement économique local. ONU-Habitat aidera les villes à redéfinir des solutions d'urbanisme plus durables et intégrées, soutenues par l'innovation et la technologie, pour devenir plus saines et plus résilientes.

- 15.5 Pour l'exécution de son plan-programme en 2022, ONU-Habitat continue de se fonder sur le plan stratégique pour la période 2020-2023, qui a fait ses preuves face à la pandémie de COVID-19. Ce plan permet à l'organisation de faire progresser son modèle opérationnel novateur et axé sur la fourniture de produits et la création de partenariats. Son organigramme, mis en place récemment, fait d'ONU-Habitat une organisation dynamique et adaptée pour l'exécution des quatre sous-programmes interconnectés du plan stratégique pour la période 2020-2023, qui a été approuvé par l'Assemblée d'ONU-Habitat lors de sa première session, en mai 2019.
- 15.6 En outre, les programmes phares d'ONU-Habitat se révèlent être des moyens d'accélérer l'intégration des travaux normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat, ce qui permet d'accroître l'impact de l'organisation. En 2022, ONU-Habitat se concentrera principalement sur les programmes phares suivants :
- a) Le programme intitulé « Les villes et les objectifs de développement durable » (« SDG Cities »). Aider les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable est l'objectif principal des quatre sous-programmes. Ce programme phare vise à faire progresser la réalisation globale des objectifs au niveau local en aidant les villes à élaborer et à mettre en œuvre des projets transformateurs permettant de maximiser les progrès des États Membres vers la réalisation des objectifs ;
 - b) Le programme intitulé « RISE-UP: Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines). Ce programme phare sera exécuté principalement dans le cadre des sous-programmes 1 et 3 en mobilisant des investissements à grande échelle visant à faciliter l'adaptation des villes et à renforcer la résilience face aux changements climatiques dans les zones vulnérables du monde et aussi à réduire les inégalités spatiales ;
 - c) Le programme intitulé « Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine ». Ce programme phare, qui se rattache principalement aux sous-programmes 1 et 4, aide les autorités locales et nationales à créer un environnement urbain inclusif et accueillant pour toutes et tous ;
 - d) Deux autres programmes phares, l'un intitulé « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs » et l'autre « Des villes intelligentes centrées sur les personnes », seront intégrés dans les quatre sous-programmes, renforçant ainsi les liens entre les résultats du plan stratégique.

¹ [A/RES/69/283](#), Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

En outre, une approche normative et de renforcement des capacités visant à renforcer la concrétisation de la transformation numérique à l'échelle de l'organisation dans des contextes d'urbanisation durable sera mise en œuvre.

- 15.7 En 2022, le programme continuera à faire de l'inclusion sociale à la fois une fin et un moyen de s'attaquer aux questions transversales relatives aux personnes âgées, aux enfants, aux personnes handicapées, au genre et aux jeunes. ONU-Habitat renforcera son approche en matière de programmes pour ne laisser personne de côté en se concentrant sur la dimension spatiale de l'exclusion et les mécanismes autoentretenus de marginalisation, ce qui aidera les gouvernements à fournir des services de base, des logements et des biens publics dans les zones les plus défavorisées des villes. Les domaines thématiques d'ONU-Habitat concernant la résilience et la sécurité urbaine seront transversaux et serviront d'orientation pour les cadres, les outils et le matériel de renforcement des capacités, la définition des normes et des principes et l'échange de bonnes pratiques sur les questions d'inclusion sociale. Pour mettre au point et à l'essai ces outils, il sera fait appel systématiquement à des réseaux mondiaux tels que le Réseau mondial des instruments fonciers, l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau, le Réseau des villes résilientes, le Réseau mondial pour des villes plus sûres, le Réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain et le Réseau mondial sur les espaces publics.
- 15.8 Afin de mieux répondre aux besoins des États Membres et d'intéresser un public plus large, ONU-Habitat renforcera les initiatives de développement des capacités, la numérisation des outils et les programmes virtuels d'apprentissage en ligne. La stratégie de renforcement des capacités d'ONU-Habitat pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, adoptée par son conseil d'administration en 2020, offre un cadre clairement défini pour combler le vide institutionnel et opérationnel au sein d'ONU-Habitat afin de renforcer la coordination, la cohérence et le suivi des résultats et d'améliorer la fourniture des services de renforcement des capacités aux États Membres et aux collectivités locales, ainsi qu'aux autres acteurs urbains clés, le but étant un plus grand impact et une utilisation plus efficace des ressources. Certains des premiers résultats, dont un manuel illustré sur le Nouveau Programme pour les villes et un cours en ligne, ont été lancés pour étendre sa mise en œuvre.
- 15.9 ONU-Habitat continuera de s'appuyer sur l'expérience qu'il a acquise en exécutant des projets et des programmes à grande échelle aux niveaux local, national et régional pour orienter ses travaux au titre de la coopération technique et s'assurer que ceux-ci ont des effets concrets sur la vie des bénéficiaires. Au fil des ans, il a conçu des projets divers et variés, axés en grande partie sur la programmation intégrée aux fins de l'urbanisation durable, et mené des activités concernant aussi bien l'intervention en situation de crise que la reconstruction et le relèvement après une catastrophe ou un conflit.
- 15.10 Dans son rôle de pôle de connaissances et de coordonnateur, ONU-Habitat mènera des activités de plaidoyer, de communication et d'information portant sur les thèmes abordés dans le cadre des quatre sous-programmes et mobilisera le soutien du public et du monde politique. Il continuera d'utiliser au maximum les plateformes de sensibilisation et de connaissance, notamment son propre site Web, la Plateforme du Programme pour les villes et les principales manifestations mondiales telles que le Forum urbain mondial, la Journée mondiale des villes et la Journée mondiale de l'habitat, les conférences ministérielles régionales et la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de 2022 sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
- 15.11 En tant que coordonnateur pour l'urbanisation durable et les établissements humains, ONU-Habitat continuera à surveiller les conditions et les tendances mondiales et à en rendre compte, ainsi qu'à fournir des données factuelles pour l'élaboration des politiques. Pour 2022, ONU-Habitat établira le deuxième rapport quadriennal sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires de développement. Il établira également le deuxième rapport de synthèse pour l'objectif 11 et les autres objectifs de développement durable liés aux villes, qui sera présenté au forum politique de haut niveau sur le développement durable. Ces rapports seront étayés par des lignes directrices pour les États Membres et les autres parties prenantes, une plateforme mondiale en ligne consacrée à la

Plateforme du Programme pour les villes, un nouveau cadre mondial de surveillance des villes, une définition opérationnelle convenue des zones urbaines, des outils spécialisés pour l'analyse spatiale et le rétablissement du Programme d'indicateurs urbains. Des progrès seront réalisés en 2022 en matière de déploiement des technologies de collecte et d'analyse des données, de visualisation et de gestion des informations. L'utilisation de l'Indice de prospérité des villes et son adaptation à un cadre de suivi mondial serviront à la mise en œuvre du programme phare sur les villes et les objectifs de développement durable, afin d'aider à la réalisation des objectifs de développement durable dans les villes et à la préparation des examens locaux volontaires.

- 15.12 Pour établir les produits et activités prévus pour 2022, ONU-Habitat a tenu compte des problèmes auxquels les États Membres se heurteront vraisemblablement du fait de la pandémie de COVID-19. Les produits et activités prévus sont les suivants : a) aider les gouvernements à soutenir un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement et à un logement adéquat ; b) plaider pour la prévention des expulsions ; c) mesurer et réduire la vulnérabilité spatiale ; et d) élaborer des stratégies de planification urbaine et des programmes de résilience locaux. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux quatre sous-programmes. La base de données mondiale produite par ONU-Habitat en partenariat avec CitiIQ fournit des données sur 1 500 villes et des analyses sur les conditions initiales des villes, leur capacité de réaction et l'incidence des infections et des décès. L'indice de vulnérabilité spatiale à la COVID-19 et un rapport mondial sur l'état des villes assorti de recommandations concrètes viendront étayer les interventions techniques. Ces données et connaissances, associées aux travaux normatifs et opérationnels réaménagés pour répondre à la pandémie à court et à long terme, offrent aux villes et aux États Membres la possibilité de s'attaquer aux inégalités structurelles et de préparer le relèvement social et économique. Le programme de travail d'ONU-Habitat pour 2022 permettra de mobiliser tous les efforts des différents sous-programmes et de déployer des services consultatifs, des solutions innovantes et des ensembles de connaissances pour soutenir les États Membres dans la lutte contre la COVID-19 et d'autres pandémies.
- 15.13 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, ONU-Habitat mettra à profit son étroite collaboration avec des organisations internationales et régionales et d'autres acteurs régionaux, tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale, l'Union européenne et les banques régionales de développement.
- 15.14 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, ONU-Habitat continuera à jouer un rôle essentiel en soutenant les États Membres dans leurs efforts pour élaborer des politiques, des cadres et des mesures propres à renforcer la valeur transformatrice de l'urbanisation et à maximiser les réponses des villes à la pandémie de COVID-19. Cela se fera par la collaboration avec les collectivités locales et régionales et leurs associations et réseaux de villes, le Département des affaires économiques et sociales, les commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies, l'Alliance des villes et les partenariats et coalitions avec les organisations de base, les fondations, les institutions financières internationales, le secteur privé et les universités. ONU-Habitat continuera à renforcer ses partenariats stratégiques avec d'autres organismes des Nations Unies. Pour aider les États Membres à mettre en place des politiques et des mesures novatrices de nature à promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour toutes et tous, en particulier les femmes et les jeunes, ONU-Habitat collaborera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Union internationale des télécommunications, le Fonds d'équipement des Nations Unies, la CNUCED, le Réseau d'innovation des Nations Unies, les entreprises du secteur des technologies, les villes intelligentes, les pôles d'innovation, les milieux universitaires et d'autres organisations.
- 15.15 Pour intégrer la durabilité environnementale dans le développement urbain, ONU-Habitat collaborera avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les fonds pour le

climat, les communautés de connaissances et d'innovation sur le climat urbain et les organisations axées sur la résilience, telles que les initiatives Cités et gouvernements locaux unis et ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable. Pour mettre en œuvre le Partenariat pour des villes plus vertes, ONU-Habitat collaborera avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour élaborer des plans d'action nationaux sur le climat et avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la Banque mondiale, l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour établir les cadres régissant les mécanismes de financement conjoints et pour harmoniser l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Il collaborera en outre avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PNUD, l'OIM, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Conseil des maires pour les migrations et le Réseau des villes résilientes pour intégrer le développement urbain durable dans les interventions humanitaires, et avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) pour promouvoir la sécurité dans les espaces publics. Il collaborera avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) aux fins du suivi de la fourniture de services d'eau et d'assainissement et de l'intégration du Nouveau Programme pour les villes dans ONU-Eau et ONU-Énergie. Il collaborera également avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour promouvoir l'égalité des genres et veiller à ce que les femmes et les filles bénéficient des projets mis en œuvre.

- 15.16 ONU-Habitat continuera à travailler en étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et les commissions économiques et sociales régionales pour servir de plateforme de connaissances et de premier portail mondial pour les données et les connaissances sur les villes et les établissements ruraux. Puisque les villes sont appelées à jouer un rôle crucial dans la réalisation d'un développement urbain durable, ONU-Habitat renouvellera son partenariat avec les collectivités locales et leurs associations ainsi qu'avec les réseaux de villes, dans le contexte des politiques nationales. De plus, il appuiera pleinement les efforts déployés par les municipalités pour mettre en œuvre et suivre localement les objectifs de développement durable et le Nouveau Programme pour les villes en travaillant sur les politiques, la législation, la gouvernance, la planification et la conception des villes et les mécanismes de financement. En outre, il collaborera avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour rendre plus efficaces les activités opérationnelles au niveau des pays, en soutenant les bilans communs de pays et la formulation du cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
- 15.17 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Des ressources extrabudgétaires non préaffectées suffisantes sont disponibles pour mener à bien les activités prévues et livrer les produits escomptés ;
 - b) Les pays prennent des engagements en faveur du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
 - c) Les autorités nationales et locales continuent de solliciter l'appui technique d'ONU-Habitat aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs politiques, plans et stratégies liés à l'urbanisation ;
 - d) Des indicateurs urbains et des données et informations urbaines sont utilisés pour formuler des politiques, et des mécanismes appropriés sont mis en place pour le suivi de l'impact et l'évaluation de la performance des villes ;
 - e) Les zones où ONU-Habitat et ses partenaires exécutent des programmes et des projets continuent de connaître une stabilité sur les plans social, politique et macroéconomique.
- 15.18 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les

stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

- 15.19 ONU-Habitat prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, sur les conseils de son Groupe consultatif pour l'égalité des sexes. Par exemple, l'un des résultats escomptés pour 2022 au titre du sous-programme 1 montre que l'objectif des interventions d'ONU-Habitat est d'aider les États Membres, au moyen d'instruments législatifs, de politique générale, de planification et de financement, à mettre en œuvre des politiques foncières et de logement intégrées, inclusives et soucieuses de l'égalité des sexes, qui améliorent la sécurité d'occupation pour tous, et de poursuivre les travaux relatifs au renforcement des droits fonciers des hommes et des femmes dans le monde arabe.
- 15.20 ONU-Habitat prend en compte l'inclusion du handicap dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans le cadre des activités au titre de ses sous-programmes, ONU-Habitat collabore avec ses partenaires pour élaborer une stratégie d'inclusion du handicap conforme à celle publiée par le Secrétaire général en 2019. Suite à la conclusion de mémorandums d'accord avec l'Union mondiale des aveugles et World Enabled, ONU-Habitat élabore également des lignes directrices pour l'intégration des personnes handicapées en améliorant le cadre de garanties environnementales et sociales applicable à tous les projets, afin qu'il soit socialement inclusif et que l'intégration des personnes handicapées fasse partie intégrante de chaque projet présenté pour approbation.

Exécution du programme en 2020

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 15.21 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour ONU-Habitat. En particulier, il a fallu adapter l'appui apporté aux autorités nationales et locales et aux populations locales, en organisant des réunions virtuelles ou hybrides en lieu et place de réunions et de missions techniques consultatives en présentiel. ONU-Habitat s'est progressivement orienté vers d'autres modalités de réunion et de consultation, en utilisant des plateformes en ligne, et vers un appui technique à distance, en faisant appel à la fois aux services de consultants locaux et à des services consultatifs virtuels. Des activités spécifiques liées à des projets de coopération technique ont été retardées ou reportées en raison des restrictions draconiennes des déplacements internationaux imposées dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Des exemples concrets de ces incidences sont donnés pour chacun des quatre sous-programmes. Le changement d'approche concernant les produits et activités prévus a également eu une incidence sur les résultats escomptés pour 2020, comme décrit dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes 1, 2 et 3.
- 15.22 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités et on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Ces aménagements et nouvelles activités ont consisté notamment, sur le plan normatif, à contribuer à la note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 en milieu urbain et au « Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 », à préparer le rapport intitulé « Villes et pandémies: vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain » et à élaborer plusieurs directives techniques pour appuyer l'action menée dans le cadre du plan de riposte d'ONU-Habitat à la COVID-19. Sur le plan opérationnel, ONU-Habitat a adapté sa programmation pour contribuer à l'intervention face la pandémie au moyen de son plan de riposte à la COVID-19 et s'est associé à l'organisation Cités et gouvernements locaux unis pour animer une série de séances d'apprentissage en direct, facilitant les échanges nord-sud et sud-sud sur la riposte à la pandémie. Des exemples concrets d'aménagements et de nouvelles activités sont donnés pour chacun des quatre sous-programmes. Les produits et activités, qu'ils soient aménagés ou nouveaux, ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution du programme au titre des sous-programmes 1, 2 et 3.

- 15.23 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, ONU-Habitat tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Par exemple, il maintiendra, dans la mesure du possible, les modalités virtuelles pour les réunions des groupes d'experts, permettant ainsi à un plus grand nombre de personnes de participer, et il complètera ses outils existants par des logiciels d'apprentissage en ligne afin d'élargir ses activités d'information.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 15.24 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

3327 (XXIX)	Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	71/256	Nouveau Programme pour les villes
34/114	Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationales dans le domaine des établissements humains	72/146	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains	72/234	Participation des femmes au développement
55/2	Déclaration du Millénaire	75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire	75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	75/224	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030		

Résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/1	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023		Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
1/2	Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs	1/5	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains
1/3	Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Décision 1/3	Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
1/4	Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains		

Décisions du Conseil exécutif

2019/1	Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 et du plan stratégique pour la période 2020–2023, et approbation du programme de travail et du budget pour 2020	2019/3	Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les résolutions et les décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat
2019/2	Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains		

2020/3	Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2019 et du plan stratégique pour la période 2020-2023, approbation du projet de programme de travail et du projet de budget pour 2021, mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système pour le développement et de la gestion des Nations Unies, et mise en cohérence des cycles de planification du Programme avec le processus d'examen quadriennal complet	2020/5	Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les résolutions et les décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat, et communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution de sous-programmes, de programmes phares et d'activités de coopération technique
2020/4	Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains		

Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement	24/5	Réalisation d'un développement durable au moyen de politiques urbaines nationales
19/11	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	24/7	L'élimination des bidonvilles : un défi mondial
20/6	Pratiques exemplaires, politiques efficaces et législation favorable à une urbanisation durable et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international	24/11	Promotion d'un développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes
20/16	Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale	24/13	Activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays
21/3	Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales	25/1	Contribution du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement pour l'après-2015 pour promouvoir un développement urbain et des établissements humains durables
21/7	Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu	25/2	Renforcement de l'appropriation nationale et de la capacité opérationnelle
22/9	Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains	25/6	Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
23/3	Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres	25/7	Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
23/10	Activités futures du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres	26/4	Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains
		26/5	Appui technique régional au logement et au développement urbain durables par les structures consultatives régionales
		26/6	Forum urbain mondial
		26/9	Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé

Résolutions du Conseil économique et social

2003/62	Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat		un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme
2017/24	Établissements humains	2020/9	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2020/7	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à		

Produits

15.25 On trouvera dans le tableau 15.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 15.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022^a</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	2	2
1. Contributions d'ONU-Habitat aux rapports du Secrétaire général et à d'autres documents intéressant le système des Nations Unies	–	–	1	1
2. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) : rapport du Secrétaire général	–	–	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	12	7	17
3. Réunions des organes directeurs (Assemblée d'ONU-Habitat, Conseil exécutif et Comité des représentants permanents)	3	9	4	12
4. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
6. Séance de la Cinquième Commission	1	1	1	1
7. Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	–	–	–	2
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	5	2	6	5
8. Publications phares d'ONU-Habitat	4	1	5	2
9. World Cities Report	1	1	2	1
10. Deuxième rapport quadriennal sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	–	–	–	1
11. Rapport annuel d'ONU-Habitat	1	1	1	1

^a Les produits prévus pour 2022, qui doivent être financés au moyen des ressources non préaffectées de la Fondation, ont été ajustés à la baisse, compte tenu des ressources approuvées par le Conseil exécutif, soit 10 millions de dollars pour 2021 et un plafond budgétaire de 12 millions de dollars pour 2022, comme le montre le tableau 15.14.

Activités d'évaluation

15.26 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) Évaluation de l'incidence de la démarche engagée par ONU-Habitat pour favoriser les logements adéquats et abordables et réduire la pauvreté ;
- b) Évaluation finale de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014-2019 ;

- c) Évaluation à mi-parcours du programme d'appui à la gouvernance municipale (2015-2021) ;
 - d) Évaluation à mi-parcours du projet d'accélération de l'action climatique par la promotion des stratégies de développement urbain à faibles émissions (Urban-LEDS II) ;
 - e) Évaluation finale du projet visant à favoriser les droits fonciers et la résilience des populations palestiniennes grâce à une action de planification économique et spatiale dans la zone C ;
 - f) Évaluation finale du projet en faveur des villes durables et résilientes (2016-2020).
- 15.27 Les conclusions, recommandations et enseignements tirés des auto-évaluations mentionnées ci-dessus ont été pris en compte au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022 et ont éclairé la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2023. Par exemple, sur la base des recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation finale du plan stratégique pour la période 2014-2019, un inventaire des outils normatifs est en cours d'élaboration pour faciliter le calcul du coût des méthodes utilisées et resserrer les liens entre la programmation normative et opérationnelle et l'apprentissage au sein de l'organisation. Cette démarche sera appuyée par Umoja, la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information qu'il est prévu de mettre en service en 2021 et qui contribuera à renforcer les processus et les systèmes intégrés de conception, de contrôle et de communication de l'information axés sur les résultats, en assurant le suivi des réalisations et des résultats des projets, des outils et des liens avec le plan stratégique. En outre, ONU-Habitat a mis en place un réseau de personnes référentes au niveau national pour renforcer sa participation au processus d'analyse commune de 15 pays sélectionnés et promouvoir l'urbanisation durable en lien avec le processus de réforme de l'ONU.
- 15.28 Sur la base des recommandations découlant de l'évaluation de l'incidence de la démarche d'ONU-Habitat en matière de logement, des efforts concertés ont été consentis pour mettre en avant le rôle du logement dans le portefeuille d'ONU-Habitat. Par exemple, la campagne Octobre urbain de 2020 avait notamment pour thème le logement pour tous (#Housing4All), ce qui a permis de renforcer les liens avec d'autres programmes d'ONU-Habitat et des partenaires nationaux et internationaux. Allant de l'avant, ONU-Habitat examine la concrétisation du droit à un logement convenable, notamment en élaborant un cadre de suivi et de communication de l'information et en revoyant sa position sur la gouvernance et la gestion du logement convenable et les modalités d'action connexes. Cette question revêt encore plus d'importance dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- 15.29 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2022 :
- a) Évaluation des effets et des résultats de la onzième session du Forum urbain mondial ;
 - b) Évaluation de deux programmes de pays ;
 - c) Six évaluations de projets qui s'achèveront en 2022 ;
 - d) Deux auto-évaluations thématiques.

Programme de travail

Sous-programme 1

Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural

Objectif

- 15.30 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire les inégalités entre les communautés et au sein des communautés et de réduire la pauvreté dans le continuum urbain-rural grâce à un accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et à des espaces publics accessibles et sûrs, à un accès accru et sûr aux terres, à un logement convenable et abordable et à une croissance et à une régénération efficaces des établissements humains.

Stratégie

- 15.31 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme élaborera des instruments, des normes et des directives techniques qu'il diffusera auprès des États Membres et il favorisera la participation des villes partenaires à des débats, à des activités d'appui entre pairs, à la mise en commun des meilleures pratiques, à des séances de formation et à d'autres initiatives de renforcement des capacités. Le but sera de consolider les moyens institutionnels et les capacités de gestion en vue d'améliorer l'accès aux services de base (tels que l'approvisionnement en eau et en énergie ou l'assainissement) ainsi que l'efficacité, la qualité, la fiabilité et la durabilité de ces services, et de garantir l'accès à la mobilité durable et aux espaces publics afin d'atténuer les effets de changements climatiques et de s'y adapter et de diminuer les répercussions sur l'environnement, telles que la pollution de l'air et de l'eau. En ce qui concerne la gestion des déchets, le sous-programme élargira la portée de sa campagne « Waste Wise Cities », qui vise à mobiliser les autorités nationales et locales pour qu'elles s'engagent à améliorer leurs pratiques en matière de gestion des déchets et à utiliser les ressources de manière plus rationnelle, en repensant, en réduisant, en réutilisant et en recyclant les matériaux et les déchets avant et après consommation. ONU-Habitat aidera également les autorités nationales et locales à renforcer leurs capacités et utiliser les technologies de pointe pour améliorer la gestion des services de base et leur fourniture à l'ensemble de la population. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des objectifs 1, 6, 7, 11, 12 et 14.
- 15.32 Le sous-programme fournira aux États Membres des instruments normatifs et législatifs ainsi que des instruments de planification et de financement afin de les aider à mettre en place des politiques relatives aux terres et au logement qui soient intégrées et inclusives, qui tiennent compte des questions de genre et qui améliorent la sécurité des droits fonciers de tous et toutes, garantissent l'accès à un logement convenable et abordable et interdisent les expulsions illégales. Il promouvra l'application, dans le secteur du logement, de codes, de règlements ou de mécanismes de certification relatifs à la construction garantissant la viabilité de l'habitat, tout en contribuant à une transition énergétique en milieu urbain. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 11 et 15.
- 15.33 Par ailleurs, le sous-programme fournira une assistance technique aux autorités nationales et locales aux fins de l'élaboration de plans, de politiques, de directives techniques et d'instruments intégrés conformes aux Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et aux principes de l'urbanisation durable. Il fournira également une assistance technique aux autorités nationales et locales et aux villes qui souhaitent prendre, dans le domaine de l'urbanisation, des mesures pilotes concrètes, susceptibles d'être financées et ayant un effet catalyseur. Il aidera les villes partenaires à structurer les diverses approches de la régénération urbaine grâce à l'élaboration de plans, de politiques, de directives techniques et d'instruments concrets. Il donnera des orientations sur la manière dont la planification de l'expansion et de la régénération urbaines peut contribuer à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter, ainsi qu'à faire en sorte que la croissance urbaine soit plus inclusive. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n^o 11.
- 15.34 Le sous-programme continuera de fournir un appui aux États Membres pour traiter les problèmes liés à la COVID-19 en aidant les autorités nationales et locales à faire en sorte que les villes et les établissements humains se relèvent de la pandémie ; pour ce faire, il diffusera des outils, des pratiques exemplaires et des orientations techniques pour lutter contre les inégalités structurelles mises en évidence par la pandémie. Il élargira l'accès aux services de base et aux services sociaux, à la mobilité durable et à un espace public sûr, en particulier dans les taudis et les établissements informels et pour les personnes en situation de vulnérabilité, se penchera davantage sur la nécessité d'un logement adéquat et abordable et sur la prévention des expulsions illégales, et élaborera des programmes de développement urbain plus cohérents et inclusifs, en tenant compte, par exemple, de la question de la santé dans le cadre de la planification urbaine et territoriale et en garantissant la proximité des emplois et des services et infrastructures de base.

- 15.35 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Les espaces publics dans les zones urbaines seront de meilleure qualité, plus accessibles, plus sûrs et ouverts à tous et à toutes ;
 - b) Un plus grand nombre de personnes vivront dans un logement convenable et abordable et les décideurs seront mieux à même d'établir des systèmes de gouvernance foncière durables ;
 - c) Des zones urbaines délabrées seront régénérées et transformées en des zones inclusives sur les plans social et économique et offrant une meilleure qualité de vie aux habitants.

Exécution du programme en 2020

- 15.36 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Transformation des villes et des communautés grâce à des espaces publics sûrs, ouverts à tous et accessibles

- 15.37 Les espaces publics sont indispensables à l'efficacité, à la mobilité et à l'interaction sociale en milieu urbain. Ils perdent peu à peu en surface et sont répartis de manière inégale en raison d'un développement non planifié, de réseaux de rues inadéquats, de la surpopulation, de l'usurpation, du manque d'entretien et de la privatisation. À cause de ces facteurs, ils sont souvent inaccessibles à de larges pans de la société. Le problème de l'inadéquation des espaces publics creuse les inégalités spatiales et nuit particulièrement aux personnes pauvres vivant en milieu urbain et aux populations marginalisées. Les villes peinent à trouver des approches locales pertinentes pour élaborer et appliquer des mesures en faveur des espaces publics à différentes échelles et pour entretenir ces espaces. Par ailleurs, la crise liée à la COVID-19 met en évidence le fait que les espaces publics jouent un rôle vital pour les populations marginalisées et sont un atout important pour prendre des mesures d'urgence, faciliter la fourniture de services essentiels et accueillir des activités de loisirs dans le respect des distances de sécurité. Le sous-programme a fourni des conseils et un appui technique à 88 villes et collectivités locales du monde entier sur tous les aspects de l'amélioration de l'espace public, de l'évaluation jusqu'à la création et la gestion. Par exemple, il a élaboré des outils et noué des partenariats pour mener des évaluations des espaces publics à l'échelle d'une ville, réalisé des évaluations propres à certains sites dans plus de 41 villes en 2020 et travaillé à la fois sur des sites précis (26 en 2020) et sur des stratégies à l'échelle de toute une ville (11 en 2020). Il encourage les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées à participer aux processus de conception des espaces publics en utilisant des outils adaptés pour réimaginer et créer leur environnement dans le cadre d'une démarche collaborative. En Inde, aux Émirats arabes unis et en Afrique du Sud, il a consulté des personnes handicapées pour la conception d'espaces publics plus accessibles et adaptés à leurs besoins ; il a également mis l'accent sur la sécurité en prévoyant des espaces pour les personnes de tous genres et en favorisant la multifonctionnalité et les aménagements, tels qu'un éclairage adéquat. Grâce à ce processus, 6 750 citoyens ont contribué à la planification participative, 470 citoyens ont assisté à des ateliers numériques et 560 personnes ont été formées à l'évaluation des espaces publics.
- 15.38 Le sous-programme a également aidé 10 villes à se relever de la pandémie en misant sur les espaces publics comme lieux opportuns pour rétablir les moyens de subsistance, accroître l'accès aux services essentiels et améliorer le bien-être des personnes en situation de vulnérabilité. Ces projets ont permis de traiter divers problèmes, tels que la décongestion et la numérisation des marchés locaux, l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans les taudis, la création de moyens de subsistance et la sensibilisation par la culture et l'art ; 6 230 personnes ont participé à 88 ateliers dans ce cadre. Ces interventions à petite échelle ont permis aux villes de rouvrir progressivement leurs portes et aux populations de se réhabituer à évoluer dans le domaine public et à utiliser les espaces publics en toute sécurité à des fins économiques et sociales. En outre, le sous-programme a permis aux autorités locales et nationales de prendre conscience de la marge de flexibilité et de

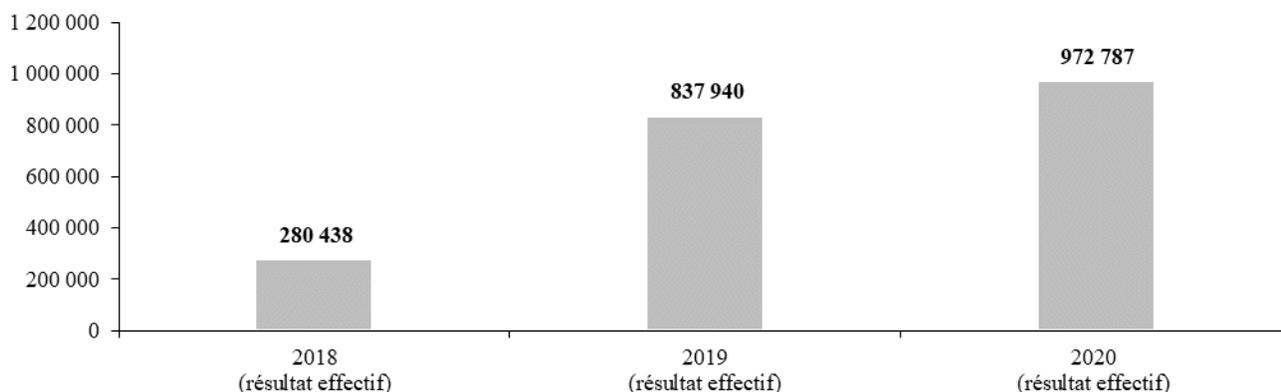
résilience des espaces publics pendant les périodes d'urgence et de crise, ainsi que de la nécessité d'adopter des politiques et des réglementations et d'investir pour multiplier les interventions au niveau des villes.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 15.39 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 972 787 personnes ont accès à des espaces publics sûrs et ouverts à tous grâce aux mesures prises dans 88 villes (voir la figure 15.I).

Figure 15.I

Mesure de performance : nombre de bénéficiaires ayant accès à des espaces publics sûrs et ouverts à tous grâce à des mesures prises dans 88 villes (résultat cumulé)



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 15.40 En raison des conséquences de la COVID-19 pendant l'année 2020, les manifestations prévues en présentiel ont été annulées, notamment les séminaires, les séances de formation, les ateliers et les conférences à compter du deuxième trimestre de 2020. Certaines de ces manifestations ont été reportées jusqu'à nouvel ordre ou organisées à distance au moyen d'outils de conférence en ligne. Des progrès considérables ont été réalisés dans l'utilisation des outils numériques pour l'organisation de séances de planification urbaine associant les parties prenantes. L'adaptation aux nouvelles modalités de travail a eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 3.
- 15.41 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et on en a retenu de nouvelles, qui concourent aux objectifs du sous-programme, dans le cadre de projets financés par des ressources extrabudgétaires. Ces nouvelles activités et aménagements ont consisté notamment à fournir des services consultatifs techniques et des solutions en matière d'infrastructure afin d'améliorer l'accès aux installations d'hygiène, y compris l'accès à l'eau potable et l'extension de l'approvisionnement en eau des populations les plus vulnérables, en particulier dans les taudis et les établissements informels urbains. L'accent a été mis sur le développement des moyens de subsistance, notamment pour les ménages dirigés par des femmes, et sur la mise en place de modalités de gestion durable des infrastructures et des services nouvellement créés. En particulier, le sous-programme a contribué à ce que les services de logement et les services urbains de base figurent parmi les mesures mises en avant dans les évaluations des effets socioéconomiques au niveau national et les stratégies de relèvement au niveau des pays et des villes. Il a fourni des conseils à cet égard dans le cadre des activités relatives aux programmes en cours, pour que celles-ci soient adaptées à la riposte à la COVID-19 et à la phase de relèvement. En outre, il a favorisé la conception d'un outil permettant aux autorités locales de mettre en œuvre des mesures d'adaptation à la COVID-19 dans les établissements informels. Les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 15.42 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : des droits fonciers renforcés pour les hommes et les femmes dans les pays arabes²

Exécution du programme en 2020

- 15.43 Le sous-programme a continué d'appuyer le travail effectué par les partenaires et les autres acteurs fonciers de la région arabe en nouant des partenariats et en formalisant la collaboration avec huit organisations de la région. Il a également organisé une manifestation en vue d'établir des partenariats avec des intervenants basés dans la région. En outre, il a organisé deux manifestations de développement des capacités, l'une sur le suivi de la gouvernance foncière et la sécurité d'occupation des terres dans la région arabe (sous-région du Moyen-Orient) et l'autre sur le rôle des organisations de la société civile dans la gouvernance foncière dans cette région.
- 15.44 Le travail susmentionné a contribué à ce que huit institutions participant à l'administration des biens fonciers dans les États arabes utilisent des produits normatifs inclusifs et tenant compte des questions de genre en tant qu'outils pour élargir leurs travaux de recherche et leurs programmes de formation avec le soutien d'ONU-Habitat, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir six institutions, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de budget-programme pour 2022

- 15.45 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra le développement des capacités et le renforcement des connaissances et des partenariats dans la région. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 15.2).

Tableau 15.2
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Deux institutions participant à l'administration des biens fonciers dans les États arabes utilisent des méthodes et outils d'administration foncière inclusifs et tenant compte des questions de genre	Quatre institutions participant à l'administration des biens fonciers dans les États arabes utilisent des méthodes et outils d'administration foncière inclusifs et tenant compte des questions de genre	Huit institutions participant à l'administration des biens fonciers dans les États arabes utilisent des méthodes et outils d'administration foncière inclusifs et tenant compte des questions de genre	Huit institutions participant à l'administration des biens fonciers dans les États arabes utilisent des méthodes et outils d'administration foncière inclusifs et tenant compte des questions de genre	Les hommes et les femmes de huit villes bénéficient d'un appui institutionnel plus complet de la part des organisations du secteur foncier, ce qui leur permet de renforcer la sécurité de leurs droits fonciers

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

² Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 15)].

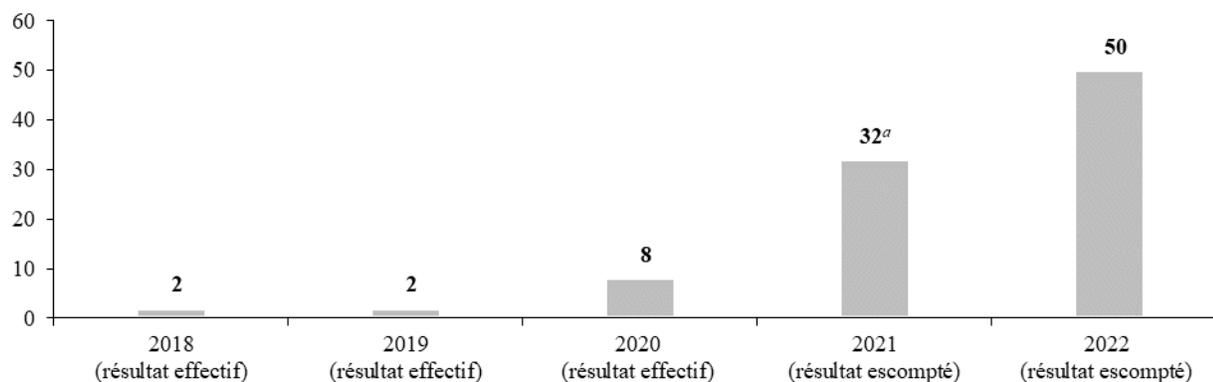
Résultat 2 : des quartiers et communautés vivants et inclusifs³**Exécution du programme en 2020**

- 15.46 Le sous-programme a permis de créer de nouveaux partenariats, d'établir des accords juridiques et de mobiliser des ressources afin d'entamer l'élaboration de lignes directrices et d'outils complets destinés à aider les États Membres dans les domaines de la réduction des inégalités spatiales, de la régénération urbaine, de la planification participative et de la relance socioéconomique. En outre, il a servi de programme-cadre pour la fourniture d'une assistance technique aux projets de régénération urbaine et aux projets socioéconomiques en cours d'exécution en Asie, en Afrique, dans les États arabes, en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- 15.47 Le travail effectué a facilité l'adoption de politiques de régénération urbaine dans huit villes, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 15 villes, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021. Plusieurs autres villes qui avaient sollicité une aide n'ont pas pu être assistées. Les collectivités locales ont redéfini leurs priorités en faveur de la lutte contre la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné un retard dans le lancement des activités et l'établissement de partenariats dans le cadre du sous-programme. En outre, du fait de l'absence de financement extrabudgétaire propre au sous-programme, la mise en œuvre dépendait de la mobilisation de ressources auprès des autorités nationales et locales, au cas par cas.

Projet de budget-programme pour 2022

- 15.48 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on augmentera le nombre d'administrations et de villes soutenues au titre de ce résultat, on élaborera des produits normatifs liés à la régénération urbaine et à la reprise socioéconomique et on mobilisera des ressources supplémentaires auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes pour concevoir des projets concrets de régénération urbaine basés sur les connaissances normatives et les leçons tirées de l'expérience d'ONU-Habitat. On s'attend à ce que la reprise socioéconomique après la pandémie de COVID-19 se traduise par un recours accru aux activités de régénération urbaine afin d'accroître la résilience locale et d'améliorer les conditions socioéconomiques locales en général. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.II).

Figure 15.II

Mesure des résultats : nombre de villes ayant adopté des politiques de régénération urbaine avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (résultat cumulé)

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

³ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Résultat 3 : accès accru aux services de base, à la mobilité durable et aux programmes d'assainissement des quartiers insalubres pour renforcer la résilience des populations vivant dans des taudis et des établissements informels face à des pandémies comme celle de la COVID-19

Projet de budget-programme pour 2022

- 15.49 Pour faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, comme le prévoit l'objectif de développement durable n° 11, il sera indispensable d'améliorer l'accès à l'eau, à l'assainissement, à la mobilité, à la gestion des déchets et aux services énergétiques pour les 700 millions de citoyens actuellement non desservis. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le rôle essentiel que jouent les services de base dans le renforcement de la préparation, de la riposte et du relèvement pour les populations vivant dans des taudis et des établissements informels, où l'absence de tels services rend extrêmement difficile l'application de simples mesures de santé publique telles que le lavage régulier des mains. En 2020, le sous-programme avait aidé les États Membres à accroître l'accès à ces services pour 2,7 millions de personnes vivant dans des taudis et des établissements informels dans 39 pays, renforçant ainsi la résilience des populations face aux pandémies comme celle de la COVID-19.

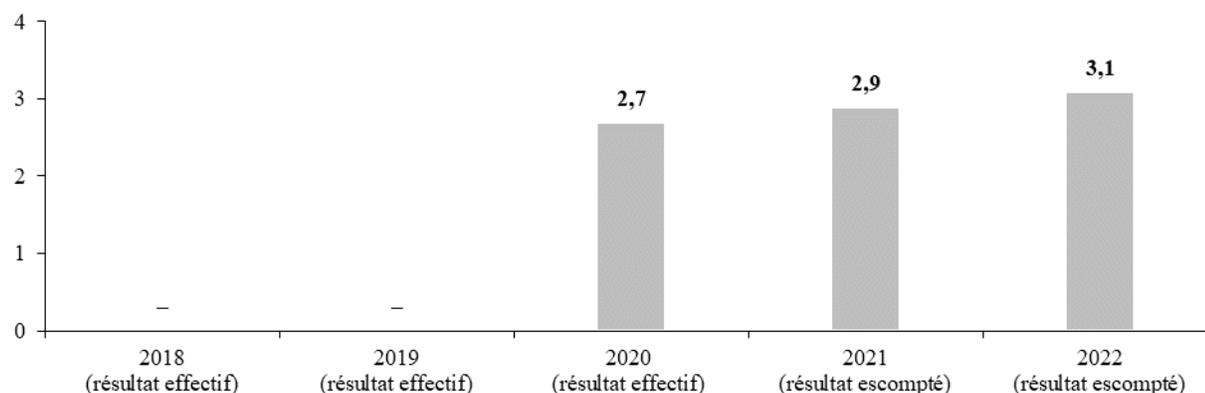
Enseignements tirés et changements prévus

- 15.50 Les enseignements tirés sont les suivants : il convient de se concentrer davantage sur la conception, la mise à l'essai sur le terrain et la diffusion d'outils et d'orientations techniques liés à l'amélioration des taudis et aux services de base en milieu urbain, qui seront susceptibles d'être utilisés par divers acteurs et intervenants pour mettre en œuvre des programmes d'assainissement des quartiers insalubres et de prestation de services de base. Il est également nécessaire de suivre, de faire connaître et d'enregistrer en continu les résultats et les effets du sous-programme. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on renforcera l'effort global de sensibilisation, de mise en réseau et de préparation d'outils et d'orientations techniques sur l'amélioration des taudis et les services urbains de base. En 2022, il est prévu d'appuyer des projets d'assainissement des quartiers insalubres et de prestation de services urbains de base afin de favoriser un environnement de vie sain. Des évaluations seront effectuées dans certaines villes pour mettre en évidence les inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, à la mobilité et aux services de gestion des déchets solides. Il importera de fournir des services adéquats en matière d'eau, d'assainissement, d'énergie propre, de transports publics et de gestion des déchets dans les taudis et les établissements informels. L'accent sera mis sur les personnes laissées pour compte et notamment sur les besoins des femmes, des jeunes et d'autres personnes en situation de vulnérabilité, comme les personnes âgées et les personnes handicapées, par exemple en mettant en avant les principes de la conception intégratrice pour garantir l'accès aux services de base. L'accent sera également mis sur le renforcement de la gouvernance et des capacités des collectivités locales et des prestataires de services locaux, afin de garantir la fourniture efficace de services urbains de base.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 15.51 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que 3,1 millions de personnes vivant dans des taudis et des établissements informels dans 45 pays auront accès aux services de base, ce qui renforcera la résilience des populations face à des pandémies comme celle de la COVID-19 (voir la figure 15.III).

Figure 15.III
Mesure de performance : nombre de personnes vivant dans des taudis et des établissements informels dans 45 pays qui ont accès aux services de base (résultat cumulé)
 (En millions)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.52 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

42/146	Réalisation du droit à un logement convenable	74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale
67/291	Assainissement pour tous	74/141	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résolutions du Conseil d'administration

21/8	Fonds ou mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles	23/8	Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable
21/9	Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources	23/17	Un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures
21/10	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres	24/2	Renforcement des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les services urbains de base
23/4	Un développement urbain durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité	24/9	Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement

Produits

15.53 On trouvera dans le tableau 15.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.3

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022^a</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	32	22	50	36
1. Projets relatifs aux services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides, et espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles	13	9	15	12
2. Projet d'élaboration de politiques nationales et locales concernant le patrimoine urbain, les paysages historiques et la culture	1	1	1	1
3. Projets pilotes concernant le logement, l'amélioration des taudis, les modes de financement novateurs pour le secteur du logement et la réaffectation des terres, ainsi que la rénovation et la régénération urbaines et territoriales intégrées	9	6	12	8
4. Projets concernant la sécurité d'occupation des terres, le financement reposant sur les actifs fonciers et à la mise en œuvre de la note d'orientation du Secrétaire général sur la terre et les conflits	–	–	10	7
5. Projets de planification urbaine et territoriale intégrée et d'élaboration et de mise en œuvre de lois efficaces sur la planification	6	4	9	6
6. Projets favorisant la surveillance urbaine et l'élaboration de politiques de prévention de la criminalité et d'amélioration de la sécurité des collectivités et de la cohésion sociale dans les villes et les établissements humains qui sont fondées sur des données factuelles	3	2	3	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	51	37	79	49
7. Ateliers et activités de formation sur les services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides	21	15	29	20
8. Ateliers et activités de formation sur l'amélioration des taudis, le logement, la prise en compte du patrimoine dans le développement urbain, la régénération et la croissance des villes, la gouvernance de la planification urbaine, les espaces publics, le Réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain ainsi que la prévention de la criminalité et la sécurité urbaine	13	9	20	12
9. Ateliers mondiaux et régionaux de formation concernant les terres, le logement, l'amélioration des taudis, les bureaux d'étude sur le logement et les plateformes de professionnels	5	4	7	5
10. Ateliers techniques sur le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes	4	3	2	1
11. Séances de formation sur les politiques, la planification et la conception, la gouvernance, la législation, le financement et la collecte de données	8	6	14	8
12. Séances de formation sur la terre et les conflits et sur le régime foncier, la gouvernance et le financement et réunions de groupes d'experts sur la gouvernance des terres urbaines dans la région des États arabes	–	–	7	3

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022 ^a
Publications (nombre de publications)	2	2	3	3
13. Publication sur les solutions de mobilité durable à faible émission de carbone	1	1	–	–
14. Rapport mondial : <i>Transformer un milliard de vies – amélioration des conditions de vie et urbanisation durable – les défis posés par les bidonvilles et les implantations sauvages en 2020</i> (suite de la publication parue en 2003)	1	1	–	–
15. Régime foncier et dégradation des terres	–	–	1	1
16. Rapport mondial sur la gouvernance foncière	–	–	1	1
17. Publication concernant le logement abordable et durable	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	8	19	11
18. Mécanismes novateurs de financement de programmes de logement locatif, coopératif et évolutif et de dispositifs de réaffectation des terres destinés à réduire la pauvreté urbaine	–	2	–	–
19. Recueils de politiques, de plans, de bonnes pratiques et de données d'expérience concernant la planification des villes, la régénération urbaine, la conservation du patrimoine et les extensions urbaines	–	2	2	1
20. Pratiques optimales, guides, normes et études de cas concernant l'accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics	–	2	2	2
21. Rapport sur les politiques, les plans et les lois visant à améliorer la sécurité, en particulier pour les jeunes, les femmes et les enfants des zones urbaines	–	1	–	–
22. Guide de gestion des terres et d'aménagement de l'espace visant à réduire la pauvreté et les inégalités spatiales	–	–	2	1
23. Directives relatives au droit à un logement convenable et à la prévention du sans-abrisme parmi les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les personnes migrantes	–	1	2	1
24. Série de guides sur la mise en place de mécanismes fonciers, juridiques et financiers novateurs en matière de préservation et de régénération	–	–	1	1
25. Instruments, profils de logement et directives techniques destinés aux responsables municipaux et portant sur la planification, la gestion et la mise en œuvre de programmes de logements abordables et durables et d'amélioration des taudis	–	–	4	2
26. Séries de guides et d'outils visant à améliorer la gestion des terres et la sécurité des droits fonciers	–	–	2	1
27. Directives et manuels concernant l'amélioration des taudis	–	–	3	2
28. Directives concernant la planification des quartiers, et plus particulièrement la participation et la régénération inclusive	–	–	1	–

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture, à tous les États Membres qui en font la demande, de conseils techniques concernant le suivi et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable et la communication d'informations à ce sujet, notamment services consultatifs sur la communication d'informations relatives aux objectifs et la collecte, l'analyse et le suivi des données relatives aux indicateurs, en particulier les cibles et les indicateurs 11.1, 11.3.1, 11.3.2 et 11.7.1, tirant parti de la plateforme en ligne du Nouveau Programme pour les villes et tenant compte des pratiques optimales ; fourniture, à 22 États Membres, de services consultatifs sur le droit à un logement convenable et la sécurité des droits fonciers des personnes en situation de vulnérabilité, les politiques de logement, la réforme et le respect du droit urbain s'agissant de la régénération et de la croissance urbaines et sur la gestion efficace de la régénération et de la croissance grâce à une planification et à un aménagement inclusifs des territoires et des villes, à une gouvernance participative et sans exclusive, à l'aménagement et à la gestion des espaces publics, aux laboratoires

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022 ^a
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	--

d'aménagement du milieu urbain, aux extensions planifiées des villes, à l'aménagement des dents creuses et à la préservation du patrimoine ; fourniture, à différentes parties prenantes (organismes des Nations Unies, autorités nationales et locales, organisations non gouvernementales, organisations locales), de conseils techniques sur la régénération urbaine, la préservation du patrimoine et l'administration et la gestion des terres urbaines ; activités visant à renforcer les partenariats et les réseaux existants.

Bases de données et supports numériques : sur demande, collecte de données sur les engagements pris au niveau mondial en ce qui concerne les terres et les liens entre les zones rurales et les zones urbaines et outils en ligne permettant de s'attaquer aux questions liées aux services urbains de base, à la mobilité durable, à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement, à la gestion des déchets solides, au logement, à la qualité de l'air dans les villes et à l'atténuation des changements climatiques ; plateformes numériques intégrées et ouvertes concernant la sécurité urbaine, le patrimoine, la régénération et la croissance des villes ; supports de sensibilisation et bases de données sur l'identité et le patrimoine culturels destinés aux citoyens, base de données des indicateurs urbains mondiaux et « UrbanLex » (base de données sur le droit urbain) ; plateforme en ligne du Nouveau Programme pour les villes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports de sensibilisation, brochures, dépliants et profils présentant les activités menées dans le cadre du sous-programme ; réseaux de diffusion de l'information, dont le Réseau mondial sur les espaces publics, qui compte une centaine de membres ; parrainage, en partenariat avec la municipalité de Dubaï (Émirats arabes unis), du prix récompensant les pratiques optimales en matière de régénération urbaine et d'espaces publics (études de cas publiées/articles) ; activités de sensibilisation menées sur les médias sociaux en faveur de l'avancement des femmes et des jeunes et de la création de villes adaptées aux personnes handicapées, notamment en ce qui concerne la régénération urbaine et les espaces publics ; supports de communication concernant la gouvernance et la gestion des terres urbaines ; partenariats et activités d'apprentissage croisé (Réseau mondial des instruments fonciers) visant à favoriser une urbanisation durable.

Relations extérieures et relations avec les médias : dossiers destinés aux médias, communiqués de presse, articles en ligne et informations actualisées publiées sur les médias sociaux ; sur demande, manifestations réunissant 500 participants, 20 organisations non gouvernementales et 50 villes concernant l'amélioration des taudis, la rénovation urbaine, les espaces publics, les logements abordables et convenables, la gouvernance et la gestion des terres urbaines, partenariats et activités d'apprentissage croisé avec les organisations partenaires.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour des comptes sur les médias sociaux en vue de disposer d'informations de qualité sur les services urbains de base, les espaces publics, la mobilité durable, les terres, l'amélioration des taudis, le logement et la régénération ; production de contenus multimédias (documentaires vidéo, infographies, présentations et webinaires) ; lancement de la version de démarrage d'une base de données mondiale sur les plans urbains.

^a Les produits prévus pour 2022, qui doivent être financés au moyen des ressources non préaffectées de la Fondation, ont été ajustés à la baisse, compte tenu des ressources approuvées par le Conseil exécutif, soit 10 millions de dollars pour 2021 et un plafond budgétaire de 12 millions de dollars pour 2022, comme le montre le tableau 15.14.

Sous-programme 2 Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Objectif

- 15.54 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions moyennant une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité, une augmentation et une répartition équitable des revenus générés localement, et un déploiement plus large des technologies d'avant-garde et des innovations.

Stratégie

- 15.55 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera les États Membres et d'autres partenaires à faire en sorte que l'urbanisation participe davantage à la productivité et au développement économique inclusif à l'aide des activités suivantes : formulation de politiques urbaines nationales sous-tendues par des cadres juridiques, financiers et opérationnels, intégrés à

des systèmes de planification, de stratégie et de financement à l'échelle de l'État ; transfert de connaissances ; renforcement des capacités ; mise au point d'instruments de planification et d'aménagement des territoires urbains et ruraux. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des objectifs 1 et 11.

- 15.56 En outre, le sous-programme apportera aux villes une assistance technique, un soutien au renforcement des capacités et des services consultatifs afin de les aider à adopter des méthodes de budgétisation participative et à optimiser les recettes locales grâce à la collecte de données et à la constitution de bases de données municipales, à la mise en commun d'études de cas sur l'optimisation des revenus et les approches participatives et à l'élaboration de directives sur la création de recettes locales. Par ailleurs, il étudiera et appliquera d'autres solutions pour tirer parti de sources de capitaux privés afin de parvenir à un développement urbain durable. L'accent sera mis sur le recours à des technologies d'avant-garde pour optimiser l'urbanisme et sur la numérisation des systèmes de recettes et du contrôle de l'exécution. Ces activités aideront les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8 (travail décent et croissance économique).
- 15.57 Par ailleurs, le sous-programme renforcera les capacités des autorités nationales et locales afin qu'elles soient mieux à même de proposer, de tester et d'appliquer efficacement des technologies d'avant-garde et des innovations, telles que les réseaux de capteurs, les communications de machine à machine, l'intelligence artificielle, la réalité virtuelle et augmentée, les systèmes d'information géographique, la télédétection, le traitement des mégadonnées et la visualisation, tout en appuyant leur transition vers le numérique. Ces activités aideront les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 (industrie, innovation et infrastructure).
- 15.58 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en établissant un cadre territorial pour le relèvement socioéconomique après la pandémie, l'action climatique et la protection de l'environnement et de la biodiversité, en veillant à ce que les mesures de relance économique favorisent un relèvement urbain vert qui contribue à l'action climatique et à la réalisation des objectifs de développement durable, et en mettant davantage l'accent sur la collecte de recettes locales (y compris le financement foncier) comme moyen d'atténuer l'incidence socioéconomique de la COVID-19.
- 15.59 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Le développement territorial sera équilibré, les établissements humains seront mieux connectés et une action sera menée pour améliorer l'inclusion sociale, réduire la pauvreté et lutter contre les changements climatiques ;
 - b) Les collectivités locales entreprendront des réformes institutionnelles et juridiques qui permettront de dégager des ressources financières additionnelles, notamment en s'appuyant sur des partenariats public-privé et en recourant à des instruments de financement et de création de revenus fondés sur le foncier ;
 - c) Les villes disposeront de moyens plus robustes pour réduire les inégalités et les fractures sociale, spatiale et numérique.
- 15.60 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'améliorer la disponibilité des données sur les foyers d'infection en milieu urbain et sur les ripostes locales à la pandémie, ainsi que de réhausser le niveau de vie des personnes les plus vulnérables grâce à la fourniture d'eau potable, de stations de lavage des mains, de matériel d'éducation et de communication, et d'équipements de protection.

Exécution du programme en 2020

- 15.61 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Les politiques urbaines nationales, moteur du développement urbain durable

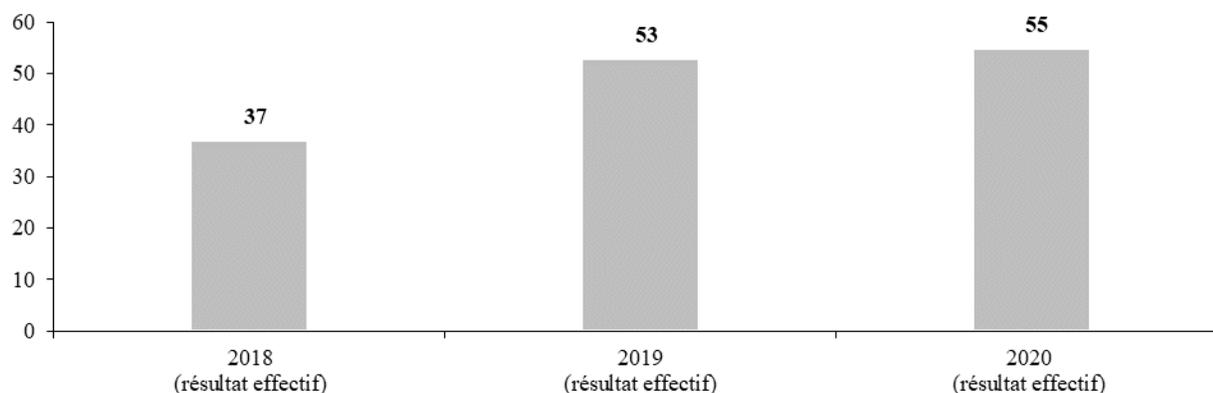
- 15.62 Alors l'urbanisation se poursuit à un rythme soutenu dans le monde entier et que l'on tire parti de ce processus tout en atténuant ses externalités négatives et en favorisant un changement de modèle dans les milieux urbains, il est nécessaire d'adopter une approche coordonnée et une orientation politique claire. Les politiques urbaines nationales figurent parmi les principaux outils dont disposent les gouvernements pour promouvoir un développement durable qui s'étende aux zones urbaines, périurbaines et rurales et pour contribuer à la réalisation du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable. La Commission de statistique a décidé que les politiques urbaines nationales seraient un indicateur pour la cible 11.a des objectifs de développement durable en 2020.
- 15.63 Le sous-programme a également élaboré des outils normatifs pour accompagner le développement de la politique urbaine en vue de mieux aborder des questions telles que les liens entre zones urbaines et rurales, les changements climatiques, la mobilité durable, la migration, les espaces publics, les villes vertes et intelligentes et le logement. Parmi ces outils figurent des documents techniques sur les thèmes suivants : prise en compte des liens entre zones urbaines et rurales dans les politiques urbaines nationales (*Mainstreaming Urban-Rural Linkages in National Urban Policies*) ; suivi et évaluation des politiques urbaines nationales (*Monitoring and Evaluating National Urban Policy: A Guide*) ; politiques urbaines nationales pour un développement urbain axé sur l'espace public (*National Urban Policies: Driving Public Space Led Urban Development*) ; élaboration de politiques urbaines nationales et voies à suivre pour des villes vertes et intelligentes (*Developing National Urban Policies: Ways Forward to Green Smart Cities*).

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 15.64 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 55 pays ont mis au point des politiques urbaines nationales (voir la figure 15.IV).

Figure 15.IV

Mesure des résultats : nombre de pays qui ont mis au point des politiques urbaines nationales (résultat cumulé)



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 15.65 En raison des conséquences de la COVID-19 pendant l'année 2020, plusieurs manifestations prévues en présentiel ont été annulées, notamment des séminaires, des séances de formation, des ateliers et des conférences, et certaines ont été tenues à distance. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.
- 15.66 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et on en a retenu de nouvelles, qui concourent aux objectifs du

sous-programme. Ces nouvelles activités et aménagements ont notamment consisté i) à charger le Groupe des données et des analyses, qui avait précédemment pour tâche de mettre en œuvre l'Initiative pour la prospérité des villes, de concevoir une méthode pour établir rapidement des cartes des zones urbaines de vulnérabilité, de prévalence et d'intervention et de l'appliquer dans plus de 1 500 villes dans le cadre de la riposte d'ONU-Habitat à la COVID-19 et ii) à faire en sorte que les projets de démonstration des politiques urbaines nationales soient adaptés à la riposte face à la COVID-19 et au relèvement.

Résultats escomptés pour 2022

- 15.67 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : une transformation des villes et un développement durable basés sur l'innovation : Initiative pour la prospérité des villes⁴

Exécution du programme en 2020

- 15.68 Le sous-programme s'est servi de la capacité de l'Initiative pour la prospérité des villes pour orienter la prise de décision dans 550 villes, en établissant des liens entre les données, les connaissances et les mesures envisagées. Il a également collaboré avec 60 entités des Nations Unies et partenaires de développement aux fins de l'élaboration d'un cadre de suivi des zones urbaines à l'échelle du système des Nations Unies, qui sera présenté pour adoption à la Commission de statistique et au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Ce cadre de suivi servira à observer les changements concernant la dimension urbaine des objectifs de développement durable et à faciliter l'établissement volontaire de rapports sur la réalisation des objectifs au niveau local. En outre, le sous-programme a adapté l'initiative de manière à effectuer une analyse spatiale rapide de la vulnérabilité des populations urbaines et des ripostes menées par les villes face à la COVID-19, après avoir conçu une méthode pour tenir compte de l'analyse des inégalités intra-urbaines dans le cadre du suivi des pandémies.
- 15.69 Le travail susmentionné a contribué à ce que l'Initiative pour la prospérité des villes soit appliquée par 550 villes, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 700 villes, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020, car les capacités collectives ont été utilisées pour intervenir face à la nouvelle crise liée à la COVID-19. Cependant, le sous-programme a suivi l'exécution des examens locaux volontaires et a effectué des analyses spatiales de la vulnérabilité et des ripostes face à la COVID-19 dans plus de 1 500 villes.

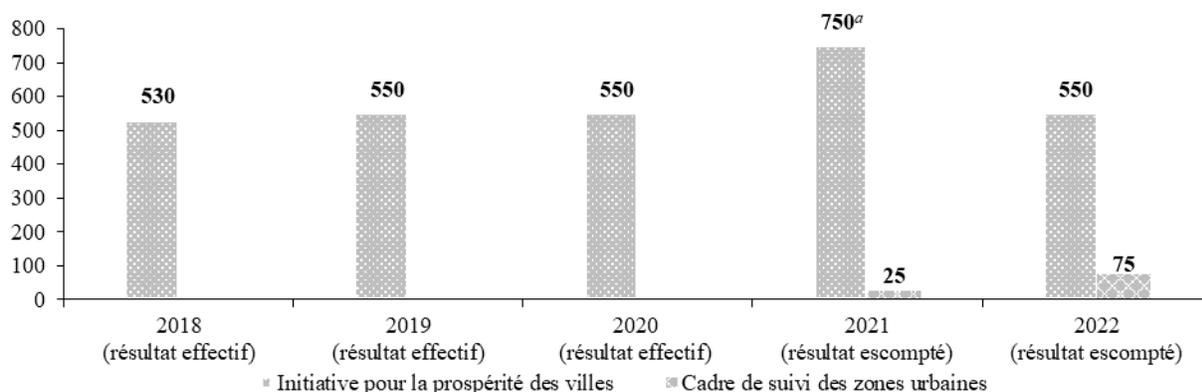
Projet de plan-programme pour 2022

- 15.70 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme, on mettra en œuvre le cadre de suivi des zones urbaines dans le contexte du programme « SDG Cities » et on favorisera l'exécution d'examens locaux volontaires. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 15.V).

⁴ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 15\)](#)].

Figure 15.V

Mesure des résultats : nombre de villes utilisant l'Initiative pour la prospérité des villes et le cadre de suivi des zones urbaines (résultat cumulé)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : renforcement des capacités des villes en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en reliant les politiques fondées sur des données factuelles aux investissements⁵

Exécution du programme en 2020

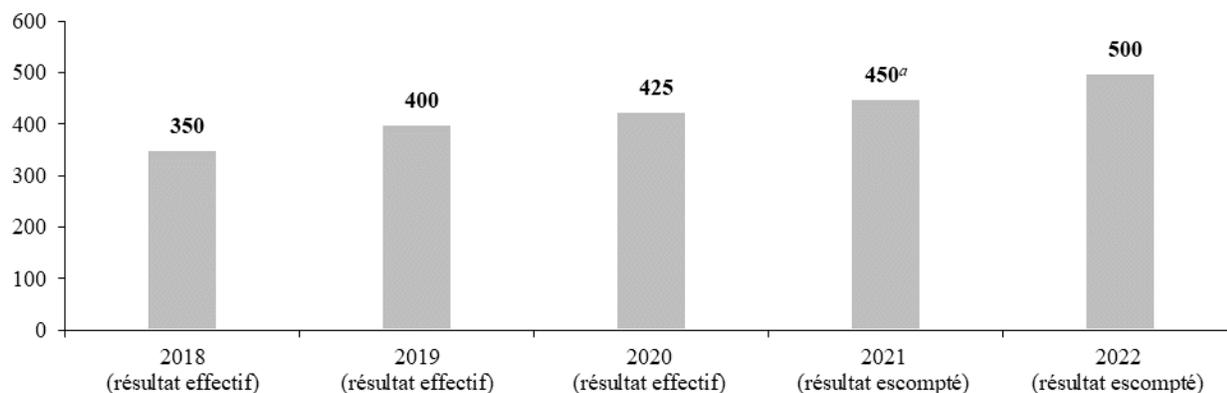
- 15.71 Le programme phare mondial « SDG Cities » a été lancé lors du Forum urbain mondial de 2020. ONU-Habitat a également tiré parti de sa collaboration avec des collectivités locales, des établissements universitaires, des entités privées et des investisseurs de divers pays qui agissent en faveur des objectifs de développement durable. En outre, il a conçu des approches et des outils numérisés qui permettent une participation à grande échelle des villes aux programmes phares ; la boîte à outils numérique comprendra des ressources pour la gestion des données et la planification stratégique, le recensement des capacités locales et l'apprentissage en ligne, ainsi qu'un portail d'investissement pour les villes. Grâce à ces outils, ces dernières pourront mettre les données en correspondance, mener des activités de planification et préparer des projets relatifs aux objectifs de développement durable et le financement correspondant.
- 15.72 Le travail susmentionné a contribué à ce que 425 villes utilisent les indicateurs urbains et la plateforme de suivi du programme « SDG Cities », ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

- 15.73 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour se rapprocher de l'objectif, on continuera i) de développer des données numérisées, d'élaborer des outils d'évaluation des capacités et de formation et de mettre en place un portail d'investissement pour les villes et un service de conseil, en tant qu'éléments clés d'une structure systématisée de mise en œuvre à grande échelle, ii) de favoriser des partenariats avec les principales parties prenantes au niveau mondial, iii) de mener des activités de communication et de sensibilisation de grande envergure et iv) d'associer des groupements de villes au niveau national. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.VI).

⁵ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 15.VI

Mesure des résultats : nombre de villes utilisant les indicateurs urbains et la plateforme de suivi du programme « SDG Cities » (résultat cumulé)

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : adoption par les villes d'une approche axée sur la personne humaine en matière d'innovation urbaine, de technologies numériques, de villes intelligentes et de processus d'urbanisation

Projet de plan-programme pour 2022

15.74 Les villes sont des pôles d'innovation ouverte dans les domaines technologique et social. Les villes intelligentes jouent un rôle croissant dans le développement urbain (voir la publication *World Cities Report 2020*), ce dont l'Assemblée d'ONU-Habitat a pris acte dans sa déclaration ministérielle intitulée « L'innovation au service d'une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés : accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en vue d'atteindre les objectifs de développement durable », adoptée en 2019. Afin d'exploiter les technologies intelligentes pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable liés aux villes et l'amélioration de la qualité de vie pour tous, les villes doivent passer d'une approche des technologies intelligentes et de l'innovation axée sur l'offre à une démarche centrée sur les besoins et renforcer les droits et l'inclusion numériques afin de ne laisser personne de côté. Le sous-programme a appuyé l'élaboration de stratégies pour des villes intelligentes à dimension humaine, en commençant par Kigali, et a mené des recherches sur le potentiel que présente l'innovation axée sur les défis pour rendre les villes saines, prospères et neutres en carbone. Dans le cadre de l'initiative Climate Smart Cities Challenge, il a lancé un appel aux administrations et aux organismes municipaux du monde entier, les invitant à participer à un concours ouvert visant à stimuler et à étendre le recours à des moyens novateurs de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les villes, tout en créant d'autres avantages sociaux. Avec le soutien du Gouvernement allemand, il a également créé, à Hambourg, l'Accélérateur de recherche technologique des Nations Unies en faveur des villes, afin de démontrer le potentiel que recèlent les technologies numériques face aux problèmes urbains. Il continuera de mettre en avant une approche de l'innovation urbaine et de la transformation numérique axée sur la personne humaine, afin d'établir des processus d'urbanisation résilients, sûrs, inclusifs et durables.

Enseignements tirés et changements prévus

15.75 Les enseignements tirés sont les suivants : on doit davantage appuyer le rôle stratégique et proactif des administrations locales et nationales pour tirer parti de l'innovation, des technologies numériques et des villes intelligentes et, ainsi, faire progresser le développement urbain durable. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on aidera les villes à élaborer

des stratégies de villes intelligentes à dimension humaine, qui cadrent avec les mesures prises pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et atteindre les objectifs de développement durable. Il s'agira notamment d'établir des cadres de gouvernance multiniveaux adaptés et de veiller à ce que les technologies et l'innovation contribuent directement à l'amélioration des environnements urbains et de la qualité de vie, y compris pour les populations marginalisées. En outre, on s'appuiera sur l'initiative Climate Smart Cities Challenge et on soutiendra l'innovation axée sur les défis pour trouver des solutions innovantes aux problèmes nouveaux et préexistants auxquels sont confrontées les zones urbaines, y compris dans le contexte du relèvement après la COVID-19 et de la préparation aux pandémies.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 15.76 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront l'adoption de stratégies en matière de transformation numérique et de villes intelligentes et l'exécution de projets d'innovation par 20 collectivités locales, en vue de réduire la fracture numérique (voir le tableau 15.4).

Tableau 15.4
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Le Rwanda met en œuvre un plan directeur pour les villes intelligentes	Les États Membres réunis à l'Assemblée d'ONU-Habitat prennent acte du potentiel offert par les technologies d'avant-garde et l'innovation en matière de développement urbain durable	10 villes bénéficient d'un programme phare sur les villes intelligentes à dimension humaine	10 collectivités locales adoptent des stratégies à dimension humaine en matière de transformation numérique et de villes intelligentes afin de réduire la fracture numérique 10 pays mettent en œuvre des projets d'innovation urbaine axée sur les défis	20 collectivités locales mettent en œuvre des stratégies en matière de transformation numérique et de villes intelligentes et tirent parti d'innovations visant à réduire la fracture numérique

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 15.77 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale	75/176	Le droit à la vie privée à l'ère du numérique
--------	---	--------	---

Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement	24/3	Planification urbaine inclusive et durable et élaboration de lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
------	---	------	--

Résolution de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/5 Améliorer les liens entre les zones urbaines
et les zones rurales à l'appui de
l'urbanisation durable et des établissements
humains

Produits

15.78 On trouvera dans le tableau 15.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.5

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022^a</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	37	28	50	29
1. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la connectivité spatiale, les politiques urbaines et les cadres d'aménagement spatial, la planification et la conception urbaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement territorial intégré, et la planification, l'expansion et la conception des villes	10	10	15	14
2. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines	11	9	15	7
3. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur les meilleurs pratiques, les centres d'excellence, les partenariats avec les universités, les indices de la prospérité, les technologies d'avant-garde et les cadres juridiques et de gouvernance visant à favoriser un développement durable, inclusif et novateur des villes et des régions	16	9	20	8
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	74	50	66	39
4. Débats, séminaires, ateliers et stages de formation sur la connectivité spatiale, la planification et la conception des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, et les politiques urbaines nationales	41	41	44	25
5. Stages de formation et ateliers sur l'informatique et les communications, l'innovation, les technologies d'avant-garde, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance et les indices de prospérité visant à favoriser un développement urbain durable ainsi que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable	21	3	21	6
6. Stages de formation et ateliers sur la productivité des villes, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, la gestion des finances publiques et la gouvernance locale	12	6	1	8

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022 ^a
Publications (nombre de publications)	2	2	4	3
7. Rapports nationaux sur les villes	1	1	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	21	22	30	11
8. Documents techniques sur la connectivité spatiale, la planification et la conception des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale et les politiques urbaines nationales	7	9	10	5
9. Documents techniques sur la productivité spatiale, le développement économique locale, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines	7	7	10	3
10. Documents techniques sur les technologies d'avant-garde et l'innovation, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance et les indices de prospérité visant à favoriser un développement urbain durable ainsi que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable	7	6	10	3

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique à 20 États Membres concernant les politiques urbaines nationales, le développement territorial, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, l'élaboration de plans et de stratégies en faveur du développement économique local et l'amélioration de la génération de revenus locaux ; recours aux technologies d'avant-garde et aux innovations, et recherche de solutions ; réforme et application du droit urbain, passation de marchés au niveau local, prospérité des villes, y compris utilisation du cadre de suivi des zones urbaines, et suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

Bases de données et supports numériques : base de données sur les politiques urbaines nationales, recueil d'études de cas sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales et base de données mondiale sur les municipalités.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : www.urbanpolicyplatform.org ; contenus à l'intention des médias sociaux, brochures, dépliants et profils sur les politiques urbaines nationales, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes et l'établissement de rapports sur l'état des villes, les services de base, la mobilité et les espaces publics ; quatrième Conférence internationale sur les politiques urbaines nationales, deuxième Forum international sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales ; cadres de mobilisation axés sur le secteur privé, touchant un public de 2 000 personnes.

^a Les produits prévus pour 2022, qui doivent être financés au moyen des ressources non préaffectées de la Fondation, ont été ajustés à la baisse, compte tenu des ressources approuvées par le Conseil exécutif, soit 10 millions de dollars pour 2021 et un plafond budgétaire de 12 millions de dollars pour 2022, comme le montre le tableau 15.14.

Sous-programme 3 Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

Objectif

15.79 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'action climatique et d'améliorer l'environnement urbain par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, une utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques, et l'adaptation réelle de la population locale et des infrastructures aux changements climatiques.

Stratégie

- 15.80 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fournira un appui technique pour la conception de villes à faible émission de carbone qui tiennent compte des nouveaux risques climatiques, pour les investissements dans l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que pour la fourniture de services de base et l'intégration de stratégies de développement à faible émission et relatives à la qualité de l'air dans les stratégies de mobilité urbaine, d'espace public et d'urbanisation. Le sous-programme fournira une assistance à certains États Membres dans les domaines suivants : transfert de connaissances, renforcement des capacités, conseils sur les politiques à suivre et participation collégiale à des initiatives régionales portant sur les démarches durables en faveur de l'action climatique en milieu urbain. Il est prévu d'élargir la collaboration du sous-programme avec les États Membres afin d'accroître la dimension urbaine des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation et de renforcer la base de données factuelles. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 11 et 13.
- 15.81 Le sous-programme encouragera les solutions fondées sur la nature pour la protection de l'environnement urbain et périurbain, la restauration et les espaces publics verts. Il renforcera l'utilisation rationnelle des ressources en favorisant la gestion intégrée des déchets solides et la réduction des déchets plastiques marins. En outre, il encouragera l'élaboration de normes d'efficacité énergétique et d'utilisation rationnelle des ressources pour les bâtiments et l'intégration des principes d'efficacité énergétique et d'utilisation rationnelle des ressources dans les codes de construction et de planification propres à chaque pays. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 15.
- 15.82 Le sous-programme fournira une assistance en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de lois, la planification et l'aménagement du milieu urbain, la gouvernance multi-niveaux et les instruments d'investissement par l'intermédiaire de son programme phare intitulé « RISE-UP: Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines), qui est axé sur la mobilisation d'investissements pour faire face aux problèmes de résilience aux changements climatiques qui touchent les populations pauvres et marginalisées des villes. Il soutiendra en outre la mise en œuvre d'initiatives mondiales d'adaptation visant à améliorer l'environnement propice aux investissements d'adaptation dans les infrastructures et les communautés urbaines, notamment le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation, le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, qui est au cœur de l'Accord de Paris sur le climat et dans lequel les pays précisent leurs objectifs de réduction des émissions et d'adaptation pour la période allant jusqu'à 2030, et le Groupe d'experts des pays les moins avancés. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 9, 11 et 13.
- 15.83 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en mettant en évidence les technologies, les processus et les possibilités d'investissement, dans le cadre de son travail normatif, ce qui favorisera les possibilités d'une reprise verte après la pandémie et une démarche intégrée en matière de résilience climatique et sanitaire. Ces orientations seront intégrées dans les services de conseil technique du sous-programme.
- 15.84 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Le renforcement des capacités des villes partenaires et des États Membres dans les domaines de la planification de l'action climatique pour les villes, de la mobilisation des investissements nécessaires et du suivi des progrès accomplis ;
 - b) Une action climatique multidimensionnelle et un aménagement du milieu urbain par les villes partenaires qui préserve, régénère et restaure la biodiversité urbaine et réduise la pollution de l'air et de l'eau ;
 - c) La mobilisation des investissements en faveur de l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national et sous-national.

- 15.85 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- a) Renforcement des capacités des villes et des États Membres partenaires à élaborer des plans de relèvement verts après la COVID-19 susceptibles d'attirer des financements ;
 - b) Des villes, des établissements humains et des communautés plus résilients face aux changements climatiques et aux pandémies.

Exécution du programme en 2020

- 15.86 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Plans intégrés d'action climatique et de réponse à la COVID-19

- 15.87 Les villes et les collectivités locales sont à l'avant-garde de la lutte contre la pandémie, alors que pour nombre des collectivités locales les changements climatiques demeurent le problème le plus pressant à long terme. Conformément à la note d'orientation du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain, les villes ont commencé à élaborer des plans intégrés d'action climatique et de réponse à la COVID-19.
- 15.88 Le sous-programme a aidé cinq villes des Philippines à mettre à jour leurs plans d'action contre les changements climatiques afin d'aligner les mesures d'atténuation des changements climatiques sur les possibilités de relèvement vert et les mesures de résilience climatique assorties d'une réponse à la COVID-19 qui garantit que les populations en situation de vulnérabilité bénéficient d'un soutien. En outre, le sous-programme a diffusé les premiers résultats dans le cadre d'un forum d'investissement, afin d'attirer des financements pour les initiatives, et d'une série de webinaires auxquels ont participé des responsables de près de 100 administrations locales.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 15.89 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'intégration de la réponse à la COVID-19 dans les plans et certains projets climatiques de cinq villes des Philippines (voir tableau 15.6).

Tableau 15.6
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Établissement de plans d'action contre les changements climatiques dans cinq villes	Élaboration et préparation de projets climatiques prioritaires pour financement	Intégration de la réponse à la COVID-19 dans les plans et certains projets climatiques de cinq villes des Philippines

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 15.90 En 2020, du fait de la pandémie, la mise en œuvre de nombreux programmes de grande envergure sur les changements climatiques a débuté avec un retard allant jusqu'à six mois, et le rythme de mise en œuvre a été plus lent en raison des confinements ou autres restrictions de mouvement. Parmi les exemples, on peut citer des projets aux Comores, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et en République démocratique populaire lao. Dans les pays où les restrictions aux voyages internationaux étaient très strictes, les projets étaient pratiquement à l'arrêt ; par exemple, les conseillers de projet n'ont pas été autorisés à se rendre dans les Îles Salomon depuis mars 2020 et certaines composantes de projet ne pouvaient être mises en œuvre avec les seules capacités locales. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

- 15.91 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir soutenir le relèvement vert et remédier aux vulnérabilités socioéconomiques aggravées par les changements climatiques et la COVID-19. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à contribuer aux plans de réponse socio-économique au niveau des villes et du pays en tirant parti des analyses des changements climatiques, et à organiser des séminaires et des ateliers avec les maires et les responsables des administrations locales. Les produits qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué ci-après pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 15.92 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et à d'autres chocs : Îles Salomon⁶

Exécution du programme en 2020

- 15.93 Le sous-programme a continué à aider le Gouvernement des Îles Salomon, le conseil municipal de Honiara et les communautés de cinq zones d'implantation sauvage à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action communautaires contre les changements climatiques. Il a également aidé le Gouvernement et les administrations locales à procéder à l'analyse des conséquences socioéconomiques de la COVID-19 sur ces cinq communautés. En outre, le sous-programme a prêté appui au Gouvernement dans son analyse spatiale et institutionnelle de la COVID-19 et des effets cumulés des changements climatiques.
- 15.94 Le travail effectué n'a pas contribué à la mise en œuvre au niveau communautaire de mesures de renforcement de la résilience par des implantations sauvages supplémentaires, ce qui n'a pas permis d'atteindre l'objectif prévu de cinq établissements, indiqué dans le projet de budget-programme pour 2020. L'objectif prévu pour 2020 n'a pas pu être entièrement atteint car les projets d'infrastructure n'ont pas encore commencé en raison de la fermeture complète de la frontière du fait de la COVID-19.

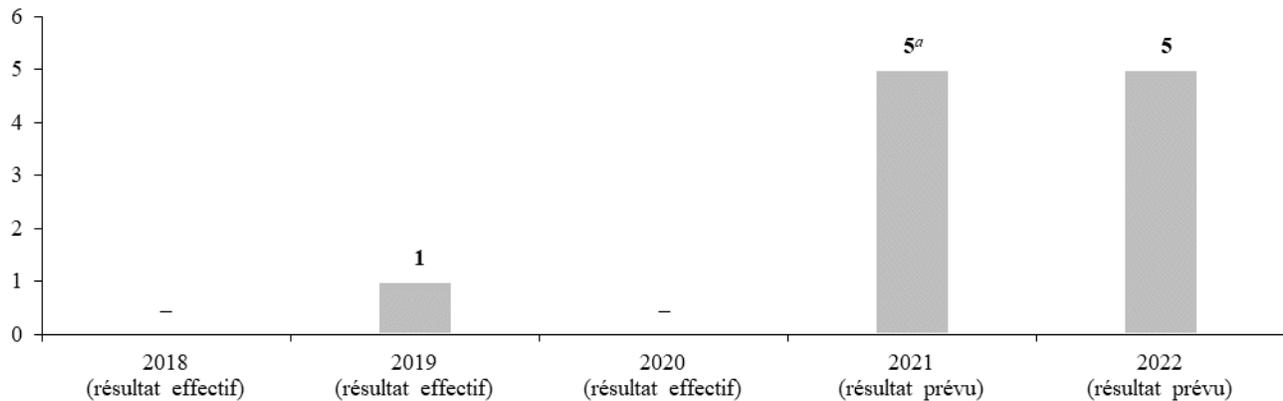
Projet de budget-programme pour 2022

- 15.95 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme accélérera la mise en œuvre dès que la situation concernant la pandémie le permettra et, dans l'intervalle, travaillera plus étroitement avec les experts nationaux, dont les compétences seront renforcées grâce au soutien virtuel. En 2022, le sous-programme mettra en œuvre des initiatives de renforcement de la résilience au niveau communautaire, notamment des activités liées aux infrastructures communautaires et aux moyens de subsistance durables et résilients. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.VII).

⁶ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/75/6 \(Sect.15\)](#)].

Figure 15.VII

Mesure des résultats : nombre d'implantations sauvages ayant mis en œuvre au niveau communautaire des mesures de renforcement de la résilience (résultat annuel)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : accélération de l'action climatique dans 16 villes et huit pays du monde⁷

Exécution du programme en 2020

- 15.96 Le sous-programme a aidé 16 villes de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, du Brésil, de la Colombie, de l'Indonésie, de l'Inde, de la République démocratique populaire lao et du Rwanda à franchir les étapes de leur planification de l'action climatique, notamment par l'établissement de 15 inventaires nouveaux ou actualisés des gaz à effet de serre et de 13 évaluations nouvelles ou actualisées des risques et des vulnérabilités climatiques. Le sous-programme a également soutenu les efforts de renforcement des capacités et de formation, notamment les échanges entre des villes du Rwanda et de l'Afrique du Sud et entre des villes d'Indonésie et de la République démocratique populaire lao. En outre, il a soutenu l'intégration verticale et amélioré la gouvernance à plusieurs niveaux de ces efforts locaux en publiant un guide sur le renforcement des contributions déterminées au niveau national par l'action climatique urbaine et en fournissant des services consultatifs à l'échelle nationale en vue d'une meilleure gouvernance à plusieurs niveaux.
- 15.97 Le travail effectué a contribué à la mise en place par huit villes de cadres juridiques pour l'adoption de stratégies de développement à faible taux d'émission qui sont partiellement sous forme de projet et n'ont pas encore été adoptés par les collectivités locales, ce qui n'a pas permis d'atteindre l'objectif indiqué dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 10 villes dotés de tels cadres. Ces cadres sont généralement complets et portent sur les stratégies sectorielles de développement à faible taux d'émission dans les domaines suivants : bâtiment et construction, systèmes énergétiques, transports et utilisation des terres. Les confinements pendant la pandémie ont perturbé le processus participatif d'élaboration des stratégies et des plans d'action climatiques. L'extension du projet acceptée par le donateur traduit cette réalité et permet d'achever les projets de cadres juridiques avant septembre 2021.

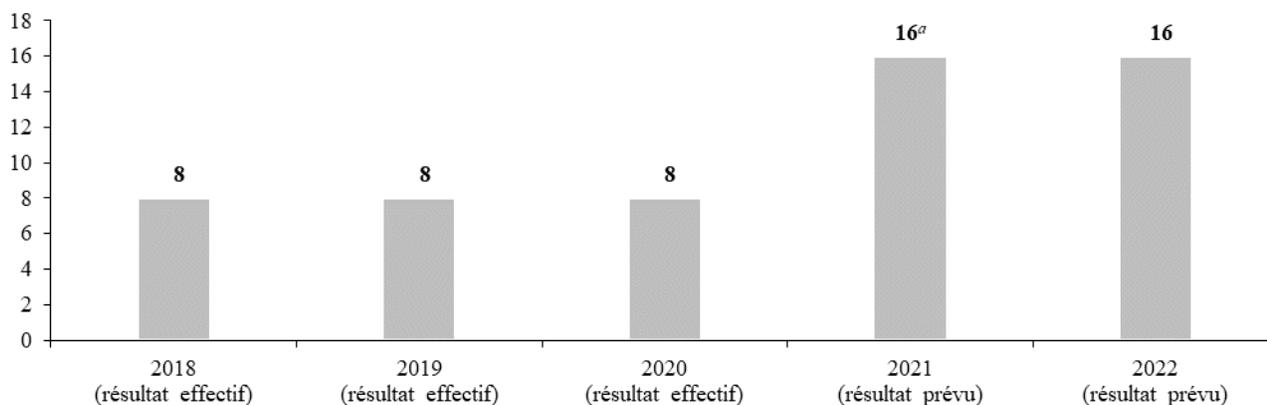
Projet de budget-programme pour 2022

- 15.98 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera à aider la République démocratique populaire lao à mettre en œuvre des politiques et des plans mettant l'accent sur un relèvement vert et résilient. Il est également prévu de recenser une

⁷ Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect.15)].

nouvelle série de villes au Mexique, auxquelles un appui en matière de politiques sera fourni. D'autres possibilités de fournir un soutien à l'action climatique au niveau des villes seront envisagées. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.VIII).

Figure 15.VIII
Mesure des résultats : nombre de villes ayant mis en place des cadres juridiques pour l'adoption de stratégies de développement à faibles émissions avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (résultat cumulé)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : action participative de renforcement de la résilience urbaine en Afrique australe

Projet de budget-programme pour 2022

15.99 En Afrique subsaharienne, la situation critique découlant des multiples risques météorologiques de plus en plus extrêmes causés par les changements climatiques, à laquelle s'ajoutent une urbanisation extraordinairement rapide, un manque d'infrastructures adéquates et les risques associés aux urgences sanitaires, dont les pandémies, exige une intervention d'urgence. Les risques et les vulnérabilités auxquels sont confrontées les zones urbaines dépassent les frontières nationales et sont communs aux villes de plusieurs pays. Des activités de renforcement des capacités ont été menées pour promouvoir la coopération et une urbanisation durable et résiliente en Afrique australe, en Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest. Une planification participative du renforcement de la résilience urbaine selon la méthodologie de l'outil de planification de l'action de renforcement de la résilience des villes (CityRAP) a été mise en œuvre dans 10 villes de sept pays (Afrique du Sud, Comores, Éthiopie, Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe). En ce qui concerne les travaux normatifs, une évaluation régionale de la vulnérabilité et de la résilience urbaines a été réalisée dans les 16 États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le sous-programme a soutenu les établissements urbains touchés dans la région dans le cadre d'activités menées par les pouvoirs publics à différents niveaux en vue d'améliorer la planification participative et communautaire du renforcement de la résilience aux changements climatiques, ainsi que la coordination, la réponse, la préparation et l'adaptation en la matière. Le sous-programme a facilité l'échange régional et sous-régional de connaissances entre les autorités nationales et locales et les institutions universitaires de différents pays de la SADC.

Enseignements tirés et changements prévus

15.100 L'enseignement tiré est le suivant : le sous-programme doit mieux soutenir la coordination multi-pays afin de renforcer les liens entre les niveaux régional, national et municipal. En outre, les petites villes secondaires d'Afrique australe détiennent la clé du renforcement de la résilience urbaine dans

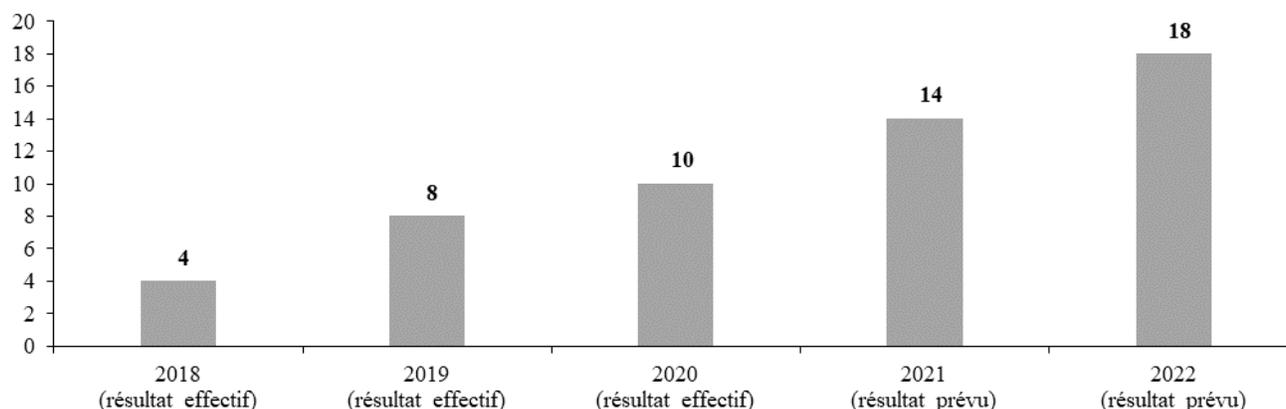
la région, étant donné leur croissance rapide et leurs ressources limitées. Compte tenu de cet enseignement, on adoptera une double approche dans le cadre du sous-programme. Elle consistera, d'une part, à améliorer la coordination régionale pour que les politiques et les réglementations aient un effet de ruissellement efficace et, d'autre part, à favoriser une démarche ascendante dans laquelle la planification participative du renforcement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques dans les villes secondaires éclairera la planification aux niveaux national et régional grâce au brassage des idées et à l'échange des meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre d'infrastructures résilientes. En 2022, le sous-programme élargira son soutien aux États Membres en ce qui concerne la mise en œuvre de plans de résilience aux changements climatiques et aux pandémies dans deux villes supplémentaires et soutiendra davantage les efforts entrepris à l'échelle régionale dans les 16 pays de la SADC pour renforcer les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe et de politiques d'adaptation aux changements climatiques au niveau local.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 15.101 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les 18 cadres d'action pour la résilience élaborés en Afrique subsaharienne (voir la figure 15.IX).

Figure 15.IX

Mesure des résultats : nombre total de cadres d'action distincts pour la résilience élaborés en Afrique subsaharienne (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 15.102 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

<p>63/217</p> <p>67/263</p> <p>69/225</p> <p>73/228</p>	<p>Catastrophes naturelles et vulnérabilité</p> <p>Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale</p> <p>Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables</p> <p>Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement</p>	<p>74/219</p> <p>75/216</p> <p>75/218</p> <p>75/219</p>	<p>Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures</p> <p>Réduction des risques de catastrophe</p> <p>Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique</p> <p>Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable</p>
---	--	---	---

Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement	22/3	Villes et changements climatiques
------	---	------	-----------------------------------

Produits

15.103 On trouvera dans le tableau 15.7 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.7

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022^a</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	28	24	32	15
1. Projets de démonstration sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de l'accès à des services de base à faible émission de carbone et à des infrastructures et des bâtiments plus écologiques	4	4	4	2
2. Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies concernant la qualité de l'air urbain, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques, les services de base à faible émission de carbone et les infrastructures et les bâtiments plus écologiques	2	2	3	1
3. Projets de démonstration sur le renforcement de la résilience et l'adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et sur la réduction des risques de catastrophe	10	10	11	6
4. Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies permettant une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, étayée par des processus participatifs, des évaluations des vulnérabilités locales et des méthodes innovantes de collecte (télédétection) et de traitement de données	5	5	6	3
5. Projets de démonstration sur la gestion et la restauration de l'environnement urbain, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire et les services écosystémiques	4	2	4	1
6. Politiques, stratégies et plans nationaux, régionaux et locaux visant à améliorer la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources urbaines, y compris l'économie circulaire, l'utilisation rationnelle des terres urbaines, la fourniture de services, la gestion durable de l'eau et des déchets, et à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	3	1	4	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	93	57	100	38
7. Séminaires, ateliers et activités de formation visant à sensibiliser les partenaires et les personnes en situation de vulnérabilité (notamment dans les établissements informels) et à renforcer leurs capacités de planification, de gestion et d'action concernant	30	16	35	10

Chapitre 15 Établissements humains

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022 ^a
l'atténuation des changements climatiques, la qualité de l'air et les services de base à faible émission de carbone				
8. Séminaires, ateliers et activités de formation visant à renforcer la capacité des partenaires d'ONU-Habitat à planifier et à gérer une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et à prendre des mesures favorables à cet égard	55	33	55	25
9. Séminaires, ateliers et activités de formation visant à mieux faire connaître les modèles de villes vertes et leur application, les infrastructures durables et l'urbanisme intégrant la trame verte et bleue	4	4	5	–
10. Formation aux aspects environnementaux et climatiques (qualité de l'air, eau, assainissement, gestion des déchets) et suivi des objectifs de développement durable en zone urbaine	4	4	5	3
Publications (nombre de publications)	2	2	3	3
11. Publications sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air	1	1	1	1
12. Publications sur l'adaptation efficace aux changements climatiques des communautés vivant dans des quartiers insalubres et autres quartiers urbains marginalisés ainsi que des infrastructures	1	1	1	1
13. Publication sur l'amélioration des services urbains à faible émission de carbone et l'utilisation plus rationnelle des ressources (par exemple, en mettant l'accent sur l'innovation technologique)	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	9	9	12	5
14. Série ou ensemble de documents techniques sur l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques (y compris des documents sectoriels)	2	2	2	1
15. Publications sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air	2	2	3	1
16. Série ou ensemble d'études de cas ponctuelles sur l'action climatique, les services de base et l'environnement dans les établissements humains	2	2	3	1
17. Série de compilations ponctuelles de directives, stratégies, plans et mécanismes de coordination nationaux, régionaux et locaux sur l'action climatique, l'environnement urbain, les écosystèmes et la biodiversité, les réseaux verts et bleus, les actifs écologiques et les services écosystémiques	1	1	2	1
18. Série de documents techniques sur l'amélioration des services urbains à faible émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources, les solutions de mobilité (électrique) et les infrastructures (y compris la surveillance)	2	2	2	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture à 16 États Membres de services consultatifs sur les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ceux-ci, d'améliorer la qualité de l'air et les services urbains à faible émission de carbone, d'utiliser plus rationnellement les ressources et de protéger les actifs écologiques.

Bases de données et autres supports numériques : bases de données sur des sujets liés au climat ou à l'environnement en zone urbaine et documents de fond numérisés (c'est-à-dire des simulations) sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; utilisation plus rationnelle des ressources et protection des actifs écologiques, adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022^a</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	---

D. Activités de communication

Programmes d’information, manifestations spéciales et supports d’information : sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l’amélioration de la qualité de l’air ; l’utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques ; l’adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, dans le but de toucher un public de 6 millions de personnes.

Relations extérieures et relations avec les médias : articles sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l’amélioration de la qualité de l’air, l’utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques et l’adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web et médias sociaux et contenu multimédia sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l’amélioration de la qualité de l’air, l’utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques et l’adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

^a Les produits prévus pour 2022, qui doivent être financés au moyen des ressources non préaffectées de la Fondation, ont été ajustés à la baisse, compte tenu des ressources approuvées par le Conseil exécutif, soit 10 millions de dollars pour 2021 et un plafond budgétaire de 12 millions de dollars pour 2022, comme le montre le tableau 15.14.

Sous-programme 4
Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

Objectif

- 15.104 L’objectif auquel le sous-programme contribue est d’améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines, par la promotion de l’intégration sociale et de communautés inclusives, l’amélioration des conditions de vie et l’inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés, et le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures.

Stratégie

- 15.105 Pour contribuer à la réalisation de l’objectif, le sous-programme aidera les États Membres à mettre en œuvre des stratégies et des mesures visant à renforcer l’intégration sociale et la sécurité dans les espaces publics au moyen de programmes opérationnels complets, participatifs et inclusifs dans les pays répondant aux crises qui touchent tous les membres de la communauté, notamment ceux en situation de vulnérabilité, et à assurer une administration des biens fonciers adaptée afin de réaliser la sécurité des droits fonciers pour tous dans les zones touchées par les crises. Il est également prévu que le sous-programme aide les États Membres à mettre en œuvre des approches de relèvement inclusives, fondées sur des données factuelles et durables, telles que le processus de planification et de gestion communautaire que le Programme nomme le « processus populaire », qui favorise l’intégration sociale, l’inclusion et la transition vers le développement durable, conformément au principe « ne pas faire de laissés-pour-compte » et à l’objectif consistant à reconstruire en mieux. L’accent sera mis sur les éléments qui ont un effet catalyseur lorsqu’ils sont intégrés dans les efforts plus larges du système des Nations Unies en ce qui concerne la promotion de la stabilité et le maintien de la paix, le renforcement de la cohésion sociale et la construction de villes et de communautés résilientes, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation de la cible 11.b des objectifs de développement durable. Le sous-programme continuera à se concentrer sur le soutien aux acteurs locaux, qui jouent un rôle essentiel pour ce qui est de renforcer la cohésion sociale entre les communautés, de réduire la discrimination et la xénophobie et de promouvoir des approches fondées sur les droits dans les situations de crise urbaine. En outre, le sous-programme complétera les efforts entrepris dans le cadre du sous-programme 2 pour accroître les recettes locales en améliorant la sécurité des droits fonciers et en veillant à ce que les recettes locales accrues soient gérées localement et d’une manière qui renforce l’intégration sociale et les communautés inclusives.

Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 9, 11 et 16.

- 15.106 Il est prévu que le sous-programme donne la priorité à l'amélioration du niveau de vie et à l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés. Le sous-programme apportera ses connaissances en matière de gestion des crises en milieu urbain et un appui à l'exécution de stratégies intégrées de développement urbain qui répondront aux besoins tant des communautés d'accueil que des personnes déplacées, en cherchant à surmonter les vulnérabilités chroniques et aiguës. Il apportera également ses connaissances s'agissant de planifier la construction des camps en tenant compte de l'expansion urbaine future, dans des crises jugées prioritaires, et d'appliquer des normes d'urbanisme et des plans d'occupation des terres appropriés qui se prêtent à une éventuelle transformation en quartiers. Il permettra à ONU-Habitat de se concentrer davantage sur le règlement des problèmes fonciers qui sont des facteurs de conflit, notamment en apportant un soutien en matière de logement, de droits fonciers et de droits de propriété dans les contextes humanitaires et de développement et en faisant progresser une administration des biens fonciers adaptée en vue d'assurer la sécurité des droits fonciers pour toutes et tous dans les zones touchées par des crises. Il s'agira, pour ce faire, de mobiliser davantage les efforts des Nations Unies, comme le prévoit la note d'orientation du Secrétaire général sur les terres et les conflits. Le sous-programme adaptera les orientations normatives et le soutien opérationnel du Programme dans les contextes de déplacement urbain, dans le cadre du programme phare intitulé « Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine », en coordination et en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs clés, et favorisera les synergies entre les piliers action humanitaire, développement et paix. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 8, 10 et 11.
- 15.107 Au titre du sous-programme, on continuera d'élaborer et d'exécuter des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe et de résilience, fondées sur des données factuelles et conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. De même, des cadres, outils et approches de profilage et de relèvement adaptés au milieu urbain, venant compléter les travaux dirigés par la Banque mondiale, l'Union européenne et le PNUD au niveau national, seront élaborés ou améliorés ; leur mise en œuvre bénéficiera d'un appui au niveau local et des réseaux urbains de parties prenantes seront mobilisés à cette fin. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 9, 11, 13 et 16.
- 15.108 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres pour les questions liées à la COVID-19 en travaillant avec les villes et les établissements informels au sein des villes, au moyen d'activités normatives et opérationnelles, afin de renforcer leur résilience face à un large éventail de menaces, y compris les urgences sanitaires, et en œuvrant à l'inclusion du relèvement urbain dans les stratégies nationales de relèvement après la COVID-19.
- 15.109 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) L'augmentation de la proportion de la population des communautés touchées par des crises qui participe à la prise des décisions locales concernant les projets de reconstruction et une meilleure inclusion sociale, un renforcement du régime foncier et un meilleur accès à un logement convenable et aux services de base dans les situations fragiles ;
 - b) L'augmentation du nombre de villes où les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées, les rapatriés et les communautés d'accueil ont accès à la sécurité des droits fonciers, à des services de base et à des services sociaux durables, à un logement convenable, à la sûreté et à la sécurité ;
 - c) La réduction des risques multidimensionnels et une protection accrue des personnes en situation de vulnérabilité dans les villes.
- 15.110 Le soutien prévu pour les questions liées à la COVID-19 devrait permettre de renforcer les systèmes d'analyse et de prise de décision concernant les infrastructures résilientes au niveau des villes, en particulier dans les situations de crise.

Exécution du programme en 2020

- 15.111 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Renforcement de la réponse urbaine à la COVID-19

- 15.112 La COVID-19 a présenté une menace existentielle globale, qui s'est révélée être plus complexe dans les zones urbaines à forte densité de population. La densité en soi n'est pas le problème ni la cause de cette menace. Celle-ci résulte plutôt d'un large éventail de privations socioéconomiques historiques et actuelles et d'un manque fondamental d'accès approprié aux services urbains. La réponse du sous-programme était alignée sur les trois piliers de la réponse sanitaire du système des Nations Unies et y a contribué. En coordination avec l'OMS, et sur la base de l'expérience acquise lors de la crise Ebola en Afrique de l'Ouest, le sous-programme a partagé ses connaissances en matière d'analyse de données, d'analyse urbaine et de conseils sanitaires en milieu urbain. En ce qui concerne la réponse humanitaire mondiale, le sous-programme a participé activement aux mécanismes du Comité permanent interorganisations, en s'attachant en particulier à accroître la visibilité des menaces présentées par la COVID-19 en milieu urbain et des priorités s'agissant d'y répondre. Il a également participé au Plan de réponse humanitaire global interorganisations coordonné à la COVID-19 et a fourni des contributions au niveau des pays en ce qui concerne la formulation du discours mondial sur les conséquences de la pandémie dans les zones urbaines. Il a activement contribué au Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 en codirigeant le pilier 5 (cohésion sociale et résilience des populations). En outre, ONU-Habitat a joué un rôle de premier plan en contribuant à l'élaboration de la note d'orientation du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain, en collaboration avec le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales, le PNUE, l'UNICEF, l'ONUDD, l'OIT, l'OMS, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les commissions régionales.
- 15.113 Le sous-programme a élaboré un cadre d'orientation et de programmation pour définir la portée thématique de la réponse à la COVID-19. Le Siège et les bureaux régionaux ont eu recours à ce cadre pour assurer l'alignement stratégique et la complémentarité des programmes et projets d'intervention en milieu urbain. De la réponse rapide au relèvement à long terme, le sous-programme a soutenu la riposte d'ensemble dans 37 pays et plus de 250 villes, au bénéfice de 6,8 millions de personnes. Le travail important du sous-programme dans les bidonvilles et les établissements informels a été une composante essentielle de la réponse à la COVID-19. En outre, le sous-programme a établi un plan d'intervention pour soutenir 64 pays grâce à plus de 100 projets et a levé ou reprogrammé 25 millions de dollars, principalement pour les établissements informels. Par exemple, au « Somaliland », le sous-programme a facilité l'accès à l'eau pour les populations vulnérables afin d'empêcher la propagation de la COVID-19, en fournissant de l'eau propre aux personnes déplacées dans deux colonies de la banlieue d'Hargeysa. En ce qui concerne le programme pour des politiques urbaines nationales du Myanmar, le sous-programme a élaboré un projet de réponse d'urgence pour combattre la COVID-19 dans un projet d'établissements informels à Yangon. Aux Philippines, le sous-programme a ouvert deux marchés satellites et plusieurs magasins mobiles autour de la ville de Marawi afin d'améliorer l'accès à la nourriture, de faire participer les populations au petit commerce et de les informer des stratégies de relèvement.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 15.114 Le travail susmentionné a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent l'élaboration et l'adaptation de projets et de programmes visant à lutter contre la COVID-19 en milieu urbain et dans les établissements informels dans 262 villes bénéficiaires de 37 pays. Il a permis de toucher 6,8 millions de bénéficiaires dans le cadre de 71 projets auxquels ont participé plus de 250 partenaires (voir le tableau 15.8).

Tableau 15.8
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	71 projets axés sur l'atténuation des conséquences de la pandémie dans 262 villes bénéficiaires de 37 pays, touchant 6,8 millions de bénéficiaires

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 15.115 En 2020, en raison de la pandémie, le sous-programme a modifié son mode opératoire en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités et de formation des communautés locales, ainsi que ses interactions avec les autorités nationales et locales, en passant des réunions en présentiel à des réunions virtuelles ou hybrides. Les restrictions mondiales aux voyages ont effectivement mis un terme à toutes les missions de renforcement des capacités, aux visites sur le terrain et aux enquêtes prévues, ainsi qu'au déploiement du personnel dans les lieux d'affectation.
- 15.116 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir apporter ses connaissances dans le domaine de l'urbanisme dans le contexte de l'élaboration du Plan mondial de réponse humanitaire, du Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 et de la note d'orientation du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain. En outre, ONU-Habitat a élaboré son cadre pour les politiques et les programmes sur la COVID-19, qui propose des plans d'action aux niveaux mondial, régional et national, est axé sur le soutien aux collectivités locales, le profilage urbain et la cartographie des données, l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les établissements informels et la sensibilisation à la menace présentée par la COVID-19. Les fonds d'urgence internes du Programme, d'un montant de 1,3 million de dollars, ont soutenu des projets bénéficiant à 5 millions de personnes dans 145 villes de 13 pays, dont le Brésil, le Ghana, l'Iraq, le Kenya, le Liban, le Mexique, le Mozambique, le Myanmar, les Philippines et la République arabe syrienne. À Mossoul (Iraq), en collaboration avec l'OMS, ONU-Habitat a élaboré des lignes directrices pour la gestion des risques liés à la COVID-19 sur les chantiers de construction, afin d'accompagner les politiques de retour au travail dans le cadre des projets de reconstruction. Les lignes directrices ont été diffusées aux entrepreneurs et aux partenaires, et la reprise des activités du Programme à Mossoul a permis de fournir des logements et des moyens de subsistance aux communautés défavorisées. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 15.117 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : reconstruction et réhabilitation d’abris pour les familles vulnérables à Mossoul (Iraq)⁸

Exécution du programme en 2020

- 15.118 Dans le cadre du sous-programme, on s’est attaqué à la crise urbaine en Iraq en intensifiant les efforts de réhabilitation des logements dans trois provinces libérées et, en particulier, dans la ville de Mossoul. Les interventions en la matière ont contribué au retour durable de quelque 2 500 habitants de Mossoul qui avaient été déplacés et touchés par le conflit avec l’État islamique d’Iraq et du Levant. On a également procédé, sur un mode participatif, au réaménagement et à la remise en état du parc Yarmouk, le plus grand espace public ouvert de l’ouest de Mossoul, en tant que partie intégrante du programme de relèvement urbain par zone en cours. En outre, le sous-programme a encouragé une approche « reconstruire en mieux » qui englobe l’adoption de technologies plus vertes, notamment les énergies renouvelables, la conception passive, le recyclage des débris et l’utilisation de matériaux acquis et produits en Iraq.
- 15.119 Le travail susmentionné a contribué à la réhabilitation de 356 maisons endommagées par la guerre dans les quartiers cibles de Chifa, Sikak, Matahin et Maghreb, parallèlement à la modernisation des infrastructures d’eau, d’assainissement et d’hygiène à Chifa, et à la création d’installations sportives et de verdure dans le parc de Yarmouk, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020. Les terrains de sport polyvalents nouvellement construits constituent un outil puissant pour renforcer les liens et les réseaux sociaux, surmonter la méfiance et dépasser les clivages politiques et les différences ethniques et religieuses, en particulier parmi les jeunes privés de leurs droits qui ont grandi dans un environnement d’intolérance et de conflit.

Projet de budget-programme pour 2022

- 15.120 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l’objectif, le sous-programme dirigera la rédaction d’un plan de relèvement participatif pour la vieille ville de Mossoul, en partenariat avec l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO). Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.9).

Tableau 15.9
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)^a</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Aucun mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul qui permettrait d’orienter les travaux de relèvement et de remise en état de la ville, notamment en ce qui concerne la question, essentiellement humanitaire, de la réhabilitation de 600	Mise en place d’un mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul qui permet d’orienter les travaux de relèvement et de remise en état de la ville ; réhabilitation des maisons endommagées et construction de nouveaux logements	Retour de 356 familles dans des maisons endommagées par la guerre réhabilitées dans les quartiers de Chifa, Sikak, Matahin et Maghreb, suite à la réhabilitation Installations sportives et espaces verts pour les	Amélioration de l’accès des rapatriés et des membres vulnérables de la communauté à des logements convenables et aux services de base ; les problèmes en matière de développement à long terme et de consolidation de la paix sont réglés par l’adoption de	Progrès dans la réhabilitation de la vieille ville de Mossoul suite au lancement d’un plan de relèvement participatif en partenariat avec l’UNESCO

⁸ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 15\)](#)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
logements destinés à des rapatriés	entreprises simultanément	quartiers locaux au parc Yarmouk	mesures de protection des droits au logement, à la terre et à la propriété et de facilitation de la médiation aux fins du règlement des différends entre les membres de la communauté	

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : villes inclusives : renforcer l'impact positif de la migration urbaine⁹

Exécution du programme en 2020

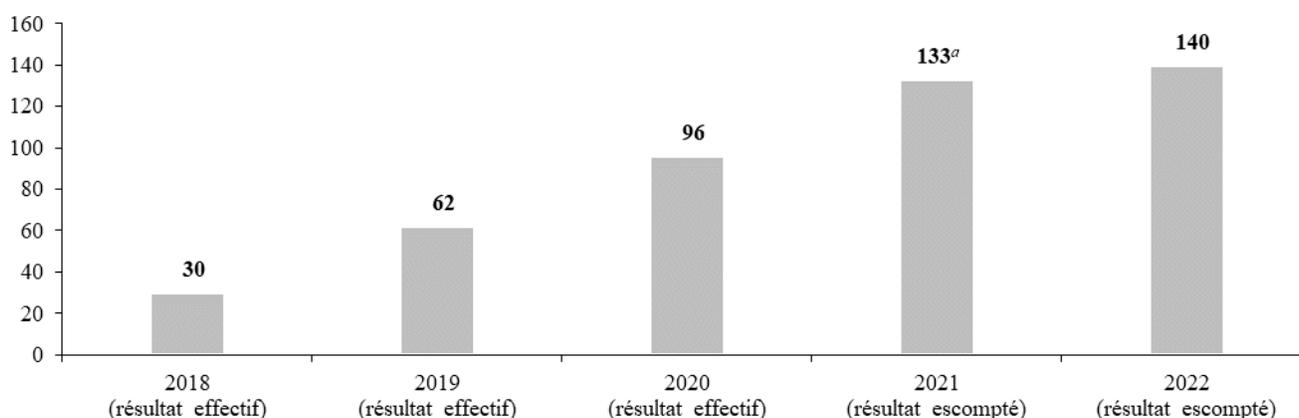
- 15.121 Les migrants et les personnes déplacées (y compris celles déplacées à l'intérieur de leur propre pays) résident et se déplacent de plus en plus dans les zones urbaines. L'afflux rapide d'habitants supplémentaires dans les villes en raison de risques naturels ou d'origine humaine exerce une pression sur les systèmes urbains et affecte la fourniture de services ainsi que la disponibilité de logements, d'infrastructures et de moyens de subsistance adéquats. Au titre du sous-programme, des travaux ont été menés dans plusieurs régions pour aider les États Membres qui font face à des difficultés majeures liées aux migrations ou aux déplacements. En 2020, ces travaux ont porté notamment sur l'élaboration de profils spatiaux urbains en Amérique latine, dans la région des États arabes, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, en Afrique et en Asie ; la tenue d'ateliers visant à renforcer les capacités locales pour accroître la cohésion sociale au moyen de la planification participative ; la rédaction de recommandations et de documents d'orientation ; et la fourniture de services de conseils techniques pour faire progresser les approches de gouvernance multi-niveaux, intersectorielles, multipartites et par zone en vue de l'inclusion des migrants dans les villes. Le sous-programme a contribué à renforcer les synergies entre les piliers action humanitaire, développement et paix, son objectif étant d'améliorer la vie des réfugiés urbains, des migrants et des personnes déplacées et de soutenir les communautés d'accueil, par la promotion d'approches par zone associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. En outre, dans les contextes de crises urbaines, ces travaux vont de la collecte de données spatiales et participatives (profilage urbain) aux fins de la prise de décision fondée sur des données probantes, aux recommandations, au renforcement des capacités et à l'exécution de projets pilotes. En s'appuyant sur les expériences de pays tels que l'Iraq, le Liban et la Somalie, les équipes de différents pays ont élaboré des plans directeurs et des projets de régénération, y compris des extensions planifiées de villes et l'amélioration de quartiers mal desservis habités par des citoyens pauvres et d'autres personnes en situation de vulnérabilité.
- 15.122 Les travaux susmentionnés ont contribué à aider 96 villes à appliquer des méthodologies de planification participative au moyen de la collecte de données et de consultations participatives avec toutes les parties prenantes concernées et à favoriser une cohésion sociale accrue entre les communautés de migrants, de personnes déplacées et d'accueil, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021. Les interventions visant à améliorer le niveau de vie de tous les habitants des villes et des communautés, par exemple par un accès accru aux services de base, sociaux et urbains, à la sécurité d'occupation des terres et au logement, étaient fondées sur des processus participatifs et des données urbaines vérifiables.

⁹ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Projet de budget-programme pour 2022

- 15.123 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'efforcera davantage d'aider les gouvernements à tous les niveaux à promouvoir des approches fondées sur les droits pour l'inclusion des migrants et des personnes déplacées dans les villes. Il s'agira de concentrer les activités sur l'élaboration de projets intégrés et inclusifs (y compris la recherche, la collecte et l'analyse de données spatiales, l'examen et les recommandations pour les politiques, la formation, les services d'orientation et de conseil et la défense des intérêts au niveau mondial) qui favorisent l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.X).

Figure 15.X

Mesure des résultats : nombre de villes appliquant des méthodologies de planification participative (résultat cumulé)

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : une nouvelle approche pour renforcer la résilience des villes**Projet de budget-programme pour 2022**

- 15.124 Plus de 50 % de la population mondiale vivant dans les zones urbaines, chiffre qui devrait passer à 70 % d'ici à 2050, les problèmes que connaissent les villes vont croissant. Il s'agit notamment de tensions internes, telles que la capacité limitée des prestataires de services à fournir des services de base comme l'eau aux habitants d'une ville, et de chocs externes, tels que des catastrophes naturelles susceptibles de perturber le fonctionnement d'une ville. Le Programme mondial pour la résilience des villes du sous-programme s'appuie sur une approche multirisque, multipartite et multisectorielle pour construire des villes résilientes, en tenant compte de la complexité des systèmes urbains. Un exemple récent du succès de cette approche a été la réponse des villes à la pandémie de COVID-19, pour laquelle le sous-programme a fourni aux maires un soutien en matière de prise de décision fondée sur des données factuelles, sur la base de la collecte, de l'analyse et du diagnostic des données au niveau de la ville et de l'élaboration par le personnel de la municipalité de recommandations techniquement exploitables, en utilisant les approches, les outils et les indicateurs du Programme mondial pour la résilience des villes. La méthodologie du Programme mondial a été affinée dans divers contextes urbains totalement différents afin de s'assurer qu'elle s'adapte aux différentes réalités contextuelles et culturelles, où les ressources et les capacités peuvent varier considérablement.

Enseignements tirés et changements prévus

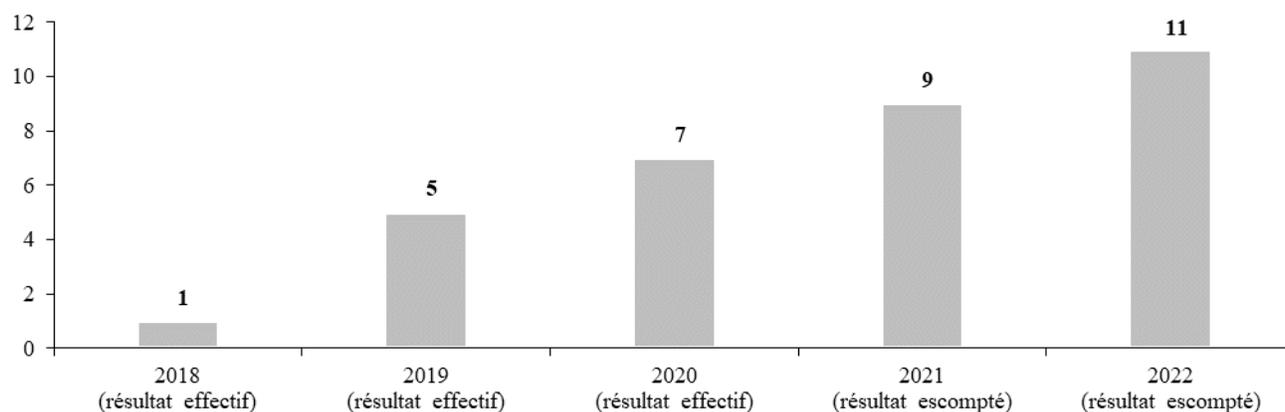
15.125 L'enseignement tiré est le suivant : quels que soient le contexte et la diversité des problèmes qui se posent dans une ville donnée, les principaux systèmes urbains, éléments et infrastructures de base nécessaires sont similaires. Il est donc essentiel de disposer d'un cadre conceptuel flexible, comme le Programme mondial pour la résilience des villes, qui recense les problèmes, les chocs et les tensions et fait intervenir les acteurs concernés du paysage urbain. Compte tenu de cet enseignement, le sous-programme aidera les villes à automatiser les données des systèmes urbains tout en contextualisant ces données pour tenir compte des différentes parties prenantes et des problèmes ou chocs précis. Le sous-programme répondra également aux demandes croissantes des villes pour renforcer leur résilience face aux chocs potentiels.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.126 Le travail effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre croissant de villes qui adoptent la méthodologie du Programme mondial pour la résilience des villes et investissent dans ce domaine. Ce nombre augmentera de deux villes au cours de la période du programme, et le sous-programme élaborera en parallèle des outils propres à accroître la capacité de transposition à plus grande échelle et à favoriser la formulation de politiques et de lignes directrices à l'intention des autorités nationales et locales (voir figure 15.XI).

Figure 15.XI

Mesure des résultats : nombre total de villes mettant en œuvre le Programme mondial pour la résilience des villes (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.127 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

64/292	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement	73/150	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
67/291	Assainissement pour tous	73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño
69/280	Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays	74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	74/160	Aide et protection en faveur des déplacés
73/139 ; 74/118	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies		

Résolutions du Conseil d'administration

20/17	Évaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme	26/2	naturelles comme moyen de contribuer au développement urbain durable
23/18	Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophes		Renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines

Produits

15.128 On trouvera dans le tableau 15.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.10

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022^a</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	28	23	31	19
1. Projets de renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	10	8	10	8
2. Projets d'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	10	8	11	5
3. Projets de renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	8	7	10	6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	42	27	45	31
4. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	16	10	18	12
5. Séminaires, ateliers et activités de formation sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	13	9	13	8
6. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	13	8	14	11
Publications (nombre de publications)	2	1	2	2
7. Publication sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	1	1	1	1
8. Publication sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	1	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	9	6	9	6
9. Activités ou documentation techniques sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	3	2	3	2
10. Activités ou documentation techniques sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	3	2	3	2
11. Activités ou documentation techniques sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	3	2	3	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022^a</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	---

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture à 15 États Membres de services consultatifs sur l'atténuation des crises urbaines et la réponse à celles-ci et sur le renforcement de la résilience urbaine face aux menaces multirisques, y compris les crises liées aux migrations et aux déplacements.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, campagnes et manifestations sur l'inclusion dans les villes, la cohésion sociale, le renforcement de la résilience, l'accès à un logement convenable, à la sécurité d'occupation des terres, aux services urbains de base et aux perspectives économiques pour tous dans tous les contextes de crise urbaine.

Plateformes numériques et contenus multimédias : la fourniture de contenus pour les comptes de médias sociaux (Twitter, Facebook, Instagram, Trello, LinkedIn, YouTube ou similaire), les blogs et les sites Web ainsi que leur maintenance permettront de promouvoir les messages et la communication du sous-programme en ce qui concerne l'inclusion sociale et économique des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés dans des contextes de crise urbaine ; les messages et les contenus multimédias seront diffusés par six partenaires, dont l'Alliance des villes, le Centre pour l'intégration en Méditerranée, les réseaux mondiaux pour la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement.

^a Les produits prévus pour 2022, qui doivent être financés au moyen des ressources non préaffectées de la Fondation, ont été ajustés à la baisse, compte tenu des ressources approuvées par le Conseil exécutif, soit 10 millions de dollars pour 2021 et un plafond budgétaire de 12 millions de dollars pour 2022, comme le montre le tableau 15.14.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

15.129 On trouvera dans les tableaux 15.11 à 15.13 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 15.11

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	10 999,0	11 285,5	196,2	–	–	196,2	1,7	11 481,7
Autres dépenses de personnel	180,4	288,5	–	230,0	5,0	235,0	81,5	523,5
Dépenses de représentation	–	3,1	–	–	(0,1)	(0,1)	(3,2)	3,0
Consultants	182,9	106,4	–	120,0	(1,8)	118,2	111,1	224,6
Experts	–	54,0	–	30,0	–	30,0	55,6	84,0
Voyages des représentants	–	–	–	39,9	–	39,9	–	39,9
Voyages du personnel	12,8	94,3	–	10,1	0,5	10,6	11,2	104,9
Services contractuels	251,4	252,3	–	117,0	151,8	268,8	106,5	521,1
Frais généraux de fonctionnement	354,6	350,4	–	–	(161,2)	(161,2)	(46,0)	189,2
Fournitures et accessoires	33,8	32,7	–	–	(15,2)	(15,2)	(46,5)	17,5
Mobilier et matériel	152,7	28,6	–	–	21,0	21,0	73,4	49,6
Subventions et contributions	–	–	–	50,0	–	50,0	–	50,0
Autres dépenses	(0,3)	–	–	–	–	–	–	–
Total	12 167,3	12 495,8	196,2	597,0	–	793,2	6,3	13 289,0

Tableau 15.12

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022^a

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 22 AL
Transfert	–	1 P-3 transféré du sous-programme 2 au sous-programme 4 1 P-3 transféré du sous-programme 3 au sous-programme 4
Effectif proposé pour 2022	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 22 AL

^a On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 15.13
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2021	Changements			Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	4	–	–	–	–	4
P-5	9	–	–	–	–	9
P-4	17	–	–	–	–	17
P-3	14	–	–	–	–	14
P-2/1	5	–	–	–	–	5
Total partiel	51	–	–	–	–	51
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	2	–	–	–	–	2
AL	22	–	–	–	–	22
Total partiel	24	–	–	–	–	24
Total	75	–	–	–	–	75

15.130 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 15.14 à 15.16 et dans la figure 15.XII.

15.131 Comme le montrent les tableaux 15.14 1) et 15.15 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 13 289 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 793 200 dollars (6,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation découle des trois facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) des nouveaux mandats et des mandats élargis ; c) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 15.14
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Organes directeurs	609,3	590,2	–	–	–	–	–	590,2
B. Direction exécutive et administration	1 537,2	1 640,8	–	–	(125,1)	(125,1)	(7,6)	1 515,7

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
C. Programme de travail								
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	2 928,4	2 248,5	–	145,0	43,8	188,8	8,4	2 437,3
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	1 707,8	2 622,3	98,1	151,4	(173,4)	76,1	2,9	2 698,4
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	2 327,7	2 349,2	98,1	150,5	(173,1)	75,5	3,2	2 424,7
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	1 664,3	1 922,8	–	150,1	427,8	577,9	30,1	2 500,7
Total partiel (C)	8 628,2	9 142,8	196,2	597,0	125,1	918,3	10,0	10 061,1
D. Appui au programme	1 392,6	1 122,0	–	–	–	–	–	1 122,0
Total partiel (1)	12 167,3	12 495,8	196,2	597,0	–	793,2	6,3	13 289,0

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (estimations)	Changements		2022 (prévisions)
			Changements	Pourcentage	
A. Organes directeurs	1 457,9	1 504,2	(601,5)	(40,0)	902,7
B. Direction exécutive et administration	6 515,9	3 523,5	2 020,1	57,3	5 543,6
C. Programme de travail					
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	32 594,4	60 977,2	(584,5)	(1,0)	60 392,7
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	6 077,9	46 531,3	(8 525,1)	(18,3)	38 006,2
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	8 378,0	37 562,4	31 961,9	85,1	69 524,3
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	81 896,3	59 269,5	484,0	0,8	59 753,5
Total partiel (C)	128 946,6	204 340,4	23 336,3	11,4	227 676,7

Chapitre 15 Établissements humains

Composante/sous-programme	2020		Changements	Pourcentage	2022 (prévisions)
	(dépenses effectives)	2021 (estimations)			
D. Appui au programme	10 072,5	6 314,6	1 737,0	27,5	8 051,6
Total partiel (2)	146 992,9	215 682,7	26 491,9	12,3	242 174,6
Total	159 160,4	228 178,5	27 285,1	12,0	255 463,6

Tableau 15.15

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2021	Changements				Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
A. Organes directeurs	5	–	–	–	–	5
B. Direction exécutive et administration	7	–	–	–	–	7
C. Programme de travail						
5. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain- rural	13	–	–	–	–	13
6. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	17	–	–	(1)	(1)	16
7. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	14	–	–	(1)	(1)	13
8. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	12	–	–	2	2	14
Total partiel (C)	56	–	–	–	–	56
D. Appui au programme	7	–	–	–	–	7
Total partiel (1)	75	–	–	–	–	75

 2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (estimations)	Changements	2022 (prévisions)
B. Direction exécutive et administration	21	7	28

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
C. Programme de travail			
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	14	(2)	12
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	13	(1)	12
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	15	4	19
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	13	8	21
Total partiel (C)	55	9	64
D. Appui au programme	31	6	37
Total partiel (2)	108	22	130
Total	183	22	205

Tableau 15.16

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

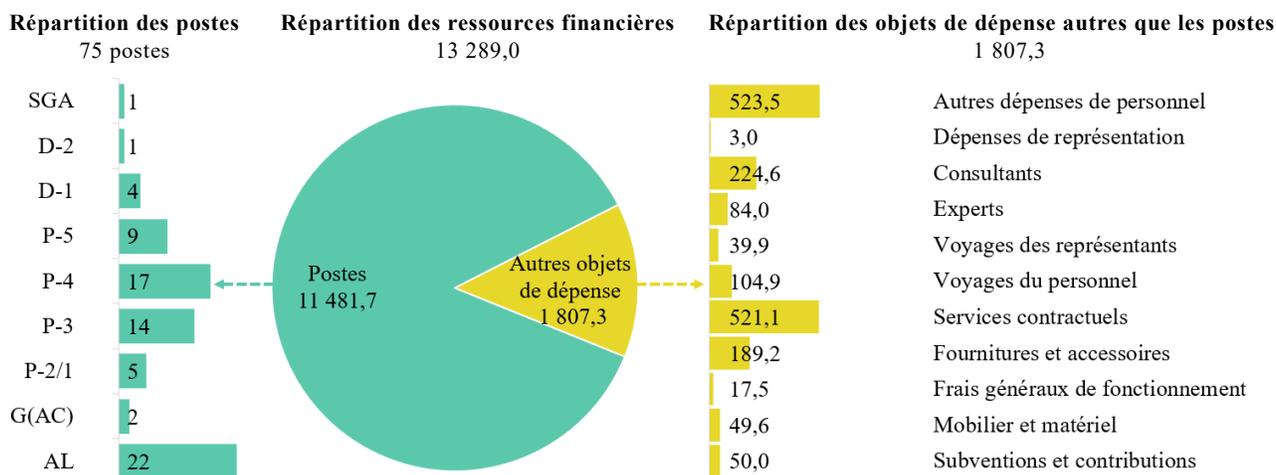
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>Changements</i>				<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
			<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	10 999,0	11 285,5	196,2	–	–	196,2	1,7	11 481,7	
Autres objets de dépense	1 168,3	1 210,3	–	597,0	–	597,0	49,3	1 807,3	
Total	12 167,3	12 495,8	196,2	597,0	–	793,2	6,3	13 289,0	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		51	–	–	–	–	–	51	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		24	–	–	–	–	–	24	
Total		75	–	–	–	–	–	75	

Figure 15.XII

Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

15.132 Comme le montre le tableau 15.14 1), les changements entraînent une augmentation nette de 196 200 dollars, qui s’explique comme suit :

Sous-programme 2 (Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions) (augmentation de 98 100 dollars) et **sous-programme 3 (Renforcement de l’action climatique et amélioration de l’environnement urbain)** (augmentation de 98 100 dollars). Ces augmentations tiennent à l’effet-report de la création de deux postes de spécialiste de la gestion de programme (P-4) qui avaient été approuvés par l’Assemblée générale dans sa résolution 75/252 et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes.

Nouveaux mandats et mandats élargis

15.133 Comme le montre le tableau 15.14 1), les changements entraînent une augmentation de 597 000 dollars, qui s’explique par la prise en compte de besoins non récurrents liés à la préparation du rapport quadriennal sur les progrès réalisés dans l’application du Nouveau Programme pour les villes, conformément à la résolution 71/235 de l’Assemblée générale. Les ressources devraient servir à collecter et à traiter un grand volume de données spatiales de qualité, et à appuyer la rédaction de synthèses au sujet des rapports nationaux, conformément aux lignes directrices concernant l’établissement de rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (autres dépenses de personnel) ; à appuyer, sur le plan technique, la production de données et la tenue de réunions de groupes d’experts concernant l’établissement de rapports sur diverses régions, et à favoriser l’organisation de multiples forums aux niveaux infranational, national, régional et mondial permettant d’échanger sur les résultats et de soutenir la préparation de rapports régionaux sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (consultants) ; à examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à appuyer la tenue de sessions d’experts à cet effet ainsi que la diffusion du rapport quadriennal (experts, voyages des représentants et voyages du personnel) ; à soutenir l’élaboration de produits d’information, notamment en préparant

et en réalisant des activités de sensibilisation en lien avec le rapport quadriennal (services contractuels) ; à encourager la collecte de données non traditionnelles par l'intermédiaire de diverses plateformes et sources, notamment la société civile, le monde universitaire et des plateformes en ligne, et à soutenir les institutions régionales dans leurs efforts de collecte de données qualitatives sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (subventions et contributions). La répartition des ressources dans les sous-programmes est la suivante :

- a) **Sous-programme 1 : réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural.** Augmentation de 145 000 dollars (57 500 dollars au titre des autres dépenses de personnel, 30 000 dollars au titre des consultants, 7 500 dollars au titre des experts, 8 300 dollars au titre des voyages des représentants, 29 200 dollars au titre des services contractuels et 12 500 dollars au titre des subventions et contributions).
- b) **Sous-programme 2 : meilleur partage de la prospérité des villes et des régions.** Augmentation de 151 400 dollars (57 500 dollars au titre des autres dépenses de personnel, 30 000 dollars au titre des consultants, 7 500 dollars au titre des experts, 11 500 dollars au titre des voyages des représentants, 3 100 dollars au titre des voyages du personnel, 29 300 dollars au titre des services contractuels et 12 500 dollars au titre des subventions et contributions).
- c) **Sous-programme 3 : renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain.** Augmentation de 150 500 dollars (57 500 dollars au titre des autres dépenses de personnel, 30 000 dollars au titre des consultants, 7 500 dollars au titre des experts, 10 300 dollars au titre des voyages des représentants, 3 500 dollars au titre des voyages du personnel, 29 200 dollars au titre des services contractuels et 12 500 dollars au titre des subventions et contributions).
- d) **Sous-programme 4 : prévention et gestion efficaces des crises urbaines.** Augmentation de 150 100 dollars (57 500 dollars au titre des autres dépenses de personnel, 30 000 dollars au titre des consultants, 7 500 dollars au titre des experts, 9 800 dollars au titre des voyages des représentants, 3 500 dollars au titre des voyages du personnel, 29 300 dollars au titre des services contractuels et 12 500 dollars au titre des subventions et contributions).

Autres changements

15.134 Comme le montre le tableau 15.14 1), les changements proposés, qui touchent principalement les dépenses opérationnelles prévues pour 2022 et portent sur l'adoption de pratiques visant à reconstruire en mieux, sont sans incidence sur les coûts. Ils se répartissent comme suit :

- a) **Direction exécutive et administration.** La diminution nette de 125 100 dollars est imputable à l'effet combiné des facteurs suivants :
 - i) La cession de ressources non affectées à des postes (125 100 dollars) aux sous-programmes 1 et 4, comme suite au transfert de fonctions ayant trait aux relations extérieures vers la composante Programme de travail, conformément à l'orientation approuvée par le Conseil exécutif, qui vise à ce que l'accent soit dorénavant mis sur les activités de programme plutôt que sur celles d'administration. Les catégories de dépenses concernées par ce changement sont celles des autres dépenses de personnel (82 200 dollars), des consultants (13 300 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (29 600 dollars) ;
 - ii) L'augmentation des ressources demandées au titre des voyages (1 900 dollars) visant à financer la participation à la réunion du Comité permanent interorganisations devant se tenir à Genève en 2022 ;
 - iii) Une baisse des besoins en matière de location de mobilier, d'autres équipements de bureau et d'appareils de téléphonie mobile (entraînant une diminution de 4 100 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement), et une réduction anticipée du volume de fournitures de bureau utilisées s'expliquant par un recours accru à des modalités de travail

aménagées (entraînant une diminution de 2 000 dollars au titre de la papeterie et des fournitures de bureau) ;

- iv) Le transfert d'un montant de 11 700 dollars précédemment inscrit à la rubrique des frais généraux de fonctionnement vers celle des services contractuels, en raison de changements concernant les modalités de facturation prévues dans l'accord de prestation de services conclu avec l'Office des Nations Unies à Nairobi ;
 - v) Une hausse des besoins concernant le remplacement de matériel de bureautique en 2022, entraînant une augmentation des ressources demandées de 4 200 dollars au titre du mobilier et du matériel.
- b) **Sous-programme 1 : réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural.** L'augmentation nette de 43 800 dollars est principalement imputable aux facteurs suivants :
- i) Le transfert de fonctions ayant trait aux relations extérieures depuis la composante Direction exécutive et administration vers le sous-programme, afin d'accroître l'attention portée aux activités de programme. Les catégories de dépenses concernées par ce changement sont celles des autres dépenses de personnel (4 900 dollars), des consultants (9 300 dollars), des services contractuels (25 600 dollars) et du mobilier et du matériel (4 000 dollars) ;
 - ii) La participation prévue à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'urbanisation durable devant se tenir à New York en 2022, entraînant une augmentation de 6 900 dollars au titre des voyages du personnel ;
 - iii) Une hausse des besoins en matière d'information du public pour la production et l'impression, par des fournisseurs externes, de publications phares, telles que le *World Cities Report*, document auquel contribue l'ensemble des sous-programmes, qui a entraîné une augmentation de 15 600 dollars au titre des services contractuels ;
 - iv) Des prévisions à la baisse pour des services divers, en lien avec l'accord de prestation de services conclu avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, entraînant une diminution de 19 600 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement ;
 - v) Une réduction anticipée du volume de fournitures de bureau utilisées s'expliquant par un recours accru à des modalités de travail aménagées, entraînant une diminution de 3 600 dollars au titre des fournitures et des accessoires.
- c) **Sous-programme 2 : meilleur partage de la prospérité des villes et des régions.** La diminution nette de 173 400 dollars est principalement imputable aux facteurs suivants :
- i) Le redéploiement proposé d'un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) vers le sous-programme 4, dans le cadre de la délégation à celui-ci de fonctions ayant trait aux relations extérieures. Cette proposition de transfert tient principalement à la récente hausse de la demande d'appui dans le domaine des relations extérieures aux fins de la prévention et de la gestion des crises, en partie du fait de l'évolution récente de la situation dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et a entraîné une diminution des ressources demandées au titre des postes de 172 900 dollars ;
 - ii) Une hausse de la demande concernant l'élaboration d'outils normatifs spéciaux devant permettre la mise en œuvre de solutions globales en matière d'orientation, de législation et de gouvernance, laquelle a entraîné une augmentation des ressources demandées de 8 300 dollars au titre des consultants et de 100 dollars au titre des experts ;
 - iii) Une réduction des besoins au titre des voyages du personnel (diminution de 500 dollars), qui devrait être obtenue par le recours accru aux moyens informatiques, notamment par l'utilisation de la visioconférence, qui permet aux participants d'assister aux réunions virtuellement, dans la mesure du possible, plutôt que d'avoir à se déplacer ;

- iv) Une hausse des besoins en matière d'information du public pour la production et l'impression, par des fournisseurs externes, de publications phares, telles que le *World Cities Report*, document auquel contribue l'ensemble des sous-programmes, qui a entraîné une augmentation de 4 900 dollars au titre des services contractuels ;
 - v) Des prévisions à la baisse pour des charges accessoires, en lien avec l'accord de prestation de services conclu avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, entraînant une diminution de 13 400 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement ;
 - vi) L'accumulation de stocks d'articles consommables en 2020, qui tient à une baisse de la consommation pendant la pandémie et a entraîné une diminution des ressources demandées au titre des fournitures et des accessoires de 2 200 dollars ;
 - vii) Une hausse des besoins concernant le remplacement de matériel de bureautique en 2022, qui a entraîné une augmentation des ressources demandées de 2 200 dollars au titre du mobilier et du matériel.
- d) **Sous-programme 3 : renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain.** La diminution nette de 173 100 dollars est principalement imputable à l'effet combiné des facteurs suivants :
- i) Le redéploiement proposé d'un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) vers le sous-programme 4, dans le cadre de la délégation à celui-ci de fonctions ayant trait aux relations extérieures. Cette proposition de transfert tient principalement à la récente hausse de la demande d'appui dans le domaine des relations extérieures aux fins de la prévention et de la gestion des crises, en partie du fait de l'évolution récente de la situation dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et a entraîné une diminution des ressources demandées au titre des postes de 172 900 dollars ;
 - ii) Une réduction des besoins en matière de voyages, qui devrait être obtenue par le recours accru aux moyens informatiques, notamment par l'utilisation de la visioconférence, qui permet aux participants d'assister aux réunions virtuellement, dans la mesure du possible, plutôt que d'avoir à se déplacer, et a entraîné une diminution des ressources demandées au titre des consultants (2 300 dollars) et des voyages du personnel (3 700 dollars) ;
 - iii) Une hausse des besoins en matière d'information du public pour la production et l'impression, par des fournisseurs externes, de publications phares, telles que le *World Cities Report*, document auquel contribue l'ensemble des sous-programmes, qui a entraîné une augmentation de 2 800 dollars au titre des services contractuels ;
 - iv) Le transfert d'un montant de 41 000 dollars précédemment inscrit à la rubrique des frais généraux de fonctionnement vers celle des services contractuels, en raison de changements concernant les modalités de facturation prévues dans l'accord de prestation de services conclu avec l'Office des Nations Unies à Nairobi ;
 - v) L'accumulation de stocks d'articles consommables en 2020, qui tient à une baisse de la consommation pendant la pandémie et a entraîné une diminution des ressources demandées au titre des fournitures et des accessoires de 3 400 dollars ;
 - vi) Une hausse des besoins concernant le remplacement de matériel de bureautique en 2022, qui a entraîné une augmentation des ressources demandées de 6 300 dollars au titre du mobilier et du matériel.
- e) **Sous-programme 4 : Prévention et gestion efficaces des crises urbaines.** L'augmentation nette de 427 800 dollars est principalement imputable à l'effet combiné des facteurs suivants :
- i) Le redéploiement proposé de deux postes de spécialiste de la gestion de programme (P-3) depuis les sous-programmes 2 et 3, dans le cadre de la délégation au sous-programme 4 de fonctions ayant trait aux relations extérieures, lequel tient principalement à la récente hausse de la demande d'appui dans le domaine des relations extérieures aux fins de la

prévention et de la gestion des crises, en partie du fait de l'évolution récente de la situation dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ce changement, qui a entraîné une augmentation des ressources demandées au titre des postes de 345 800 dollars, est conforme à l'orientation approuvée par le Conseil exécutif et vise à maximiser l'efficacité et les progrès dans la réalisation des objectifs de tous les sous-programmes d'ONU-Habitat. Le regroupement de ces fonctions s'est en outre accompagné d'un redéploiement depuis la composante Direction exécutive et administration visant à accroître l'attention portée aux activités de programme, lequel a entraîné une augmentation de 81 300 dollars au titre des autres dépenses de personnel ;

- ii) Une réduction des besoins en matière de voyages, qui devrait être obtenue par le recours accru aux moyens informatiques, notamment par l'utilisation de la visioconférence, qui permet aux participants d'assister aux réunions virtuellement, dans la mesure du possible, plutôt que d'avoir à se déplacer, et a entraîné une diminution des ressources demandées au titre des consultants (2 700 dollars) et des voyages du personnel (4 100 dollars) ;
 - iii) Une hausse des besoins en matière d'information du public pour la production et l'impression, par des fournisseurs externes, de publications phares, telles que le *World Cities Report*, document auquel contribue l'ensemble des sous-programmes, qui a entraîné une augmentation de 6 500 dollars au titre des services contractuels ;
 - iv) Le transfert d'un montant de 42 300 dollars précédemment inscrit à la rubrique des frais généraux de fonctionnement vers celle des services contractuels, en raison de changements concernant les modalités de facturation prévues dans l'accord de prestation de services conclu avec l'Office des Nations Unies à Nairobi ;
 - v) L'accumulation de stocks d'articles consommables en 2020, qui tient à une baisse de la consommation pendant la pandémie et a entraîné une diminution des ressources demandées au titre des fournitures et des accessoires de 2 100 dollars ;
 - vi) Une hausse des besoins concernant le remplacement de matériel de bureautique en 2022, qui a entraîné une augmentation des ressources demandées de 2 500 dollars au titre du mobilier et du matériel.
- f) **Appui au programme.** Les changements, qui n'ont aucun effet sur les coûts, sont imputables aux facteurs suivants :
- i) Une réduction des besoins en matière de voyages, qui devrait être obtenue par le recours accru aux moyens informatiques, notamment par l'utilisation de la visioconférence, qui permet aux participants d'assister aux réunions virtuellement, dans la mesure du possible, plutôt que d'avoir à se déplacer, et a entraîné une diminution des ressources demandées au titre des consultants (1 800 dollars) ;
 - ii) Le transfert d'un montant de 1 900 dollars précédemment inscrit à la rubrique des fournitures et des accessoires vers celles des services contractuels (1 400 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (500 dollars), en raison de changements dans l'accord de prestation de services conclu avec l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les changements qu'il est proposé d'apporter à l'accord de prestation de services découlent de l'accumulation de stocks d'articles consommables en 2020, qui tient à une baisse de la consommation pendant la pandémie, et de l'augmentation prévue des besoins en matière d'information du public, qui nécessitera entre autres de faire appel à des services d'impression externe ;
 - iii) Une hausse des besoins concernant le remplacement de matériel de bureautique en 2022, qui a entraîné une augmentation des ressources demandées de 1 800 dollars au titre du mobilier et du matériel.

Ressources extrabudgétaires

- 15.135 Comme le montrent les tableaux 15.14 2) et 15.15 2), ONU-Habitat devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2022, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 242 174 600 dollars, qui permettra de financer 130 postes, comme indiqué dans le tableau 15.15 2).
- 15.136 Ces ressources serviront essentiellement à financer des projets de coopération technique, qui seront menés à la demande des États Membres. Parmi ceux-ci figure, au titre du sous-programme 1, un projet de coopération technique visant à appuyer un développement urbain inclusif, au profit de tous, grâce à la réalisation d'évaluations relatives au clivage numérique dans au moins quatre villes et régions, lesquelles permettront d'élaborer des stratégies de transformation numérique à l'appui d'un développement urbain et régional inclusif et d'améliorer au jour le jour la formation et les capacités des représentants des collectivités locales, contribuant de la sorte à une meilleure gestion de la question du développement urbain inclusif, compte étant tenu des nouveaux défis posés par la pandémie de COVID-19 pour ce qui est de la prestation universelle de services de base. Dans le cadre du sous-programme 2, il est prévu de mener à bien des projets de coopération technique financés au moyen de ressources extrabudgétaires pour faciliter le lancement de l'accélérateur des technologies et de l'innovation de l'ONU pour les villes – outil créé en partenariat avec le Gouvernement allemand (ville de Hambourg), qui offrira des solutions innovantes pour relever les grands défis urbains (réduction de la fracture numérique, baisse des émissions de gaz à effet de serre dans les villes et engagement à ne laisser personne de côté lors de la prise de décision dans les villes) – ainsi que l'élaboration de stratégies visant le développement de villes intelligentes axées sur l'humain destinées à combler le fossé numérique et à améliorer la qualité de vie des citoyens. Au titre du sous-programme 3, des ressources extrabudgétaires devraient être utilisées pour mettre en œuvre des projets de coopération technique avec les pays en faisant la demande, afin de soutenir les ambitions accrues de lutte contre les changements climatiques aux niveaux national et local. Par exemple, l'installation de systèmes d'approvisionnement en eau résilients face à ces changements dans deux districts de la République démocratique populaire lao permettrait de fournir de l'eau potable à près de 60 000 personnes. Enfin, dans le cadre du sous-programme 4, des ressources extrabudgétaires devraient être utilisées pour mener à bien des projets de coopération technique, tels que le programme de zone visant à appuyer le relèvement et la stabilité en Iraq grâce au développement local pendant la période 2019-2022. Mis en œuvre dans cinq villes, en partenariat avec le PNUD, ce programme, qui devrait bénéficier à 700 000 personnes, a pour objectif principal de soutenir le retour durable des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par la fourniture de services de base et l'amélioration des conditions de vie, tout en mettant l'accent sur la formation professionnelle et la création d'emplois. Il est attendu que les demandes relatives à des projets de coopération technique se fassent de plus en plus nombreuses, comme en témoigne la multiplication des appels à l'élaboration de programmes visant à renforcer l'action climatique et à améliorer l'environnement urbain, ce qui explique la nette augmentation des ressources requises au titre du sous-programme 3 (31 961 900 dollars, soit 85,1 %). Le budget consolidé d'ONU-Habitat pour 2022 sera soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour examen en juin 2021 et au Conseil exécutif pour approbation à sa session de septembre 2021. Les ressources extrabudgétaires représentent 94,8 % des ressources totales d'ONU-Habitat.
- 15.137 Les ressources extrabudgétaires dont il est question dans le présent chapitre sont placées sous le contrôle du Comité consultatif, à qui l'Assemblée d'ONU-Habitat a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

- 15.138 Les ressources proposées au titre de cette composante permettront de couvrir les dépenses afférentes au Conseil exécutif et au Comité des représentants permanents. En décembre 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution 73/239, par laquelle elle a créé la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, composée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, organe universel, du Conseil exécutif, qui compte 36 membres, et du Comité des représentants permanents. On trouvera dans le tableau 15.17 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 15.17

Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Assemblée d'ONU-Habitat	L'Assemblée d'ONU-Habitat définit les orientations générales sur les établissements humains et l'urbanisation durable et assure la supervision stratégique des travaux d'ONU-Habitat. Elle approuve le plan stratégique de quatre ans du Programme. Tous les quatre ans, elle présente un rapport à l'Assemblée générale sur ses activités, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de fond. Elle se réunit tous les quatre ans pendant cinq jours. Sa première réunion s'est tenue en mai 2019 et la prochaine aura lieu en juin 2023.	Mandat : résolution 73/239 de l'Assemblée générale et note du Secrétaire général (A/73/726) Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat Composition : 193 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : aucune	590,2	590,2
Comité des représentants permanents	Organe subsidiaire intersessions permanent de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Le Comité des représentants permanents est chargé de procéder à un examen de haut niveau à mi-parcours de l'application des décisions et des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat et du plan stratégique du Programme, ainsi que de préparer la session suivante de l'Assemblée. Il tient tous les quatre ans deux sessions : la première dans le cadre des préparatifs de la session de l'Assemblée et la seconde dans le cadre d'un examen à mi-parcours de haut niveau. Le premier examen à mi-parcours de haut niveau se tiendra du 29 juin au 1 ^{er} juillet 2021.	Mandat : résolutions 73/239 et 56/206 de l'Assemblée générale et note du Secrétaire général (A/73/726) Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat Composition : 193 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : aucune	—	—
Conseil exécutif	Organe subsidiaire intersessions permanent de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Le Conseil exécutif est chargé de renforcer le contrôle des opérations d'ONU-Habitat et d'améliorer la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience du Programme. Il supervise l'élaboration du projet de plan stratégique avant son approbation par l'Assemblée et examine et approuve le programme de travail et le budget annuels ainsi que la stratégie de mobilisation des ressources, conformément aux orientations politiques et aux plans stratégiques établis par l'Assemblée. Le Conseil exécutif se réunit deux à trois fois par an et a tenu sa première session de 2021 les 7 et 8 avril 2021.	Mandat : résolution 73/239 de l'Assemblée générale et note du Secrétaire général (A/73/726) Résolution 1/1 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, adoptée lors de sa première session, en mai 2019 Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat Composition : 36 Nombre de sessions en 2022 : 3	—	—
Total			590,2	590,2

Titre IV Coopération internationale pour le développement

15.139 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 590 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.18 et la figure 15.XIII.

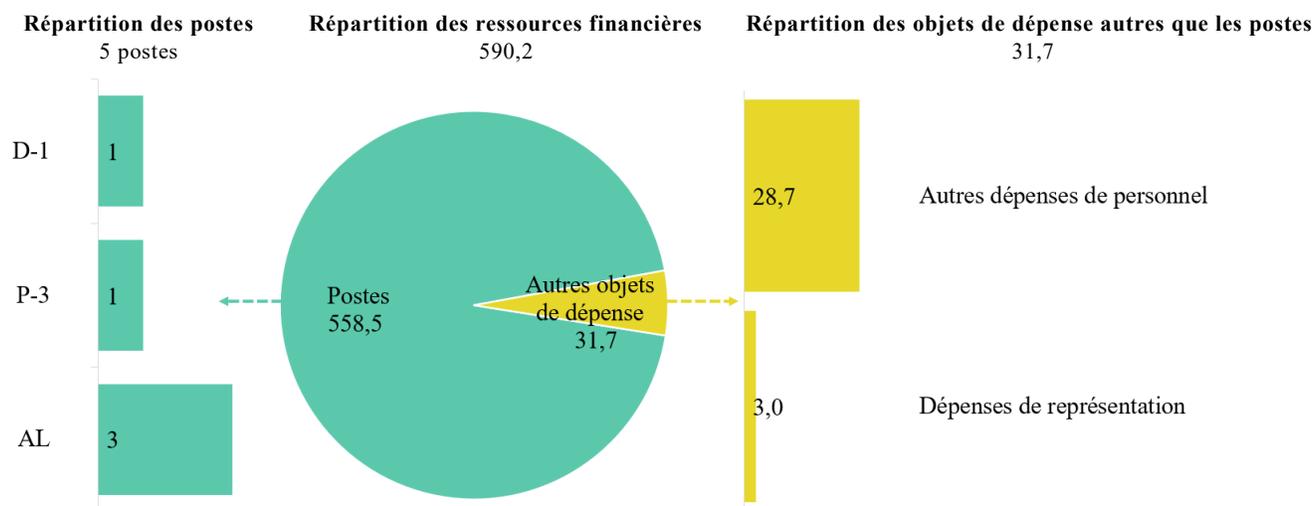
Tableau 15.18
Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	574,8	558,5	–	–	–	–	–	558,5	
Autres objets de dépense	34,5	31,7	–	–	–	–	–	31,7	
Total	609,3	590,2	–	–	–	–	–	590,2	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	–	2	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3	
Total		5	–	–	–	–	–	5	

Figure 15.XIII
Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



15.140 Le montant des ressources extrabudgétaires destinées aux organes directeurs est estimé à 902 700 dollars et permettra de financer un poste (P-3) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à fournir un appui aux organes directeurs d'ONU-Habitat. Elles viendront compléter les ressources du budget ordinaire et renforceront la capacité du Secrétariat de

ces organes à soutenir la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, notamment en contribuant à financer les réunions du Conseil exécutif. La diminution de 601 500 dollars tient en grande partie à un ajustement à la baisse des contributions relevant de ressources non préaffectées de la Fondation devant être reçues en 2022.

Direction exécutive et administration

- 15.141 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve), le Bureau du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e), le Bureau du (de la) Chef de cabinet, des bureaux de liaison à New York, Bruxelles, Bangkok et Genève, le Secrétariat des organes directeurs, le Groupe des questions juridiques et le Groupe de l'évaluation indépendante. Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) est également soutenu par le Bureau du (de la) Conseiller(ère) principal(e), qui s'acquitte de missions spéciales.
- 15.142 Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :
- a) Fournir une orientation générale, traduisant la vision du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) et les orientations du Conseil exécutif dans les priorités du Programme ;
 - b) Favoriser les relations avec les États Membres et se tenir informée des besoins du Conseil exécutif, du Comité des représentants permanents, de l'Assemblée d'ONU-Habitat et des parties prenantes affiliées au Conseil économique et social ;
 - c) Coordonner la préparation du plan stratégique d'ONU-Habitat et en assurer la mise en œuvre, tout en veillant à l'efficacité globale de la structure organisationnelle du Programme. Dans ce cadre, elle fournit des orientations et s'assure de la conformité des actions menées, par l'intermédiaire du Comité exécutif, qui est présidé par le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) et qu'elle aide à fournir des orientations politiques afin de veiller à l'efficacité du Programme ;
 - d) Contribuer, en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, aux discussions sur les réformes de l'Organisation et à la mise en œuvre de celles-ci, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la cohérence de l'action du système des Nations Unies en faveur du développement et, plus particulièrement encore, l'urbanisation durable ;
 - e) Veiller à l'intégration des questions de genre et de handicap dans les quatre sous-programmes d'ONU-Habitat.
- 15.143 Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) définit les grandes lignes d'action du Programme et dirige celui-ci. Il (elle) bénéficie du soutien du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e) et d'un comité exécutif composé de l'ensemble des directeurs(trices) de division, avec qui il (elle) coordonne la définition des priorités de travail du Programme. Ainsi, il (elle) fixe de grandes orientations, notamment stratégiques, concernant le programme de travail et les relations avec les États Membres, agit en concertation avec le Secrétariat de l'ONU, rend compte à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, et supervise et cultive les relations nouées avec d'autres entités des Nations Unies ainsi qu'avec des organismes extérieurs, le secteur privé, la société civile et des organisations non gouvernementales.
- 15.144 Le Bureau du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e) préside le Comité de gestion du programme, définit les grandes orientations et assure la coordination d'ensemble de la gestion des programmes (planification, suivi et communication de l'information) pour ONU-Habitat. En collaboration avec les directeurs(trices) de division, il aide à garantir que des objectifs soient fixés et fassent l'objet d'un suivi efficace donnant lieu à des activités de communication de l'information de qualité. Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e) préside également le Comité d'examen des projets et veille à ce que le programme de travail d'ONU-Habitat corresponde aux besoins budgétaires et à ce que les projets menés contribuent efficacement à la réalisation des cibles d'incidence établies conformément au Plan stratégique. Il (elle) s'attache par ailleurs à fournir des conseils et des orientations stratégiques aux directeurs(trices) de division, en sa qualité de Président(e) du Comité de gestion des risques et du Comité des publications. Enfin, il (elle) supervise

la restructuration d'ONU-Habitat, notamment en formulant des orientations générales relatives à ses opérations sur le terrain.

- 15.145 Le Bureau du (de la) Chef de cabinet est chargé de veiller au bon fonctionnement du Programme. Il assure un environnement de travail équitable et sûr et entretient de bonnes relations avec les États Membres au sujet de questions techniques et politiques et de questions de procédure et de gestion. Le (la) Chef de cabinet joue le rôle de secrétaire du Comité exécutif et aide à rassembler des informations destinées au (à la) Directeur(trice) exécutif(ve) concernant diverses questions opérationnelles, ayant trait par exemple à la formulation de directives essentielles, au budget et aux ressources humaines. Il (elle) se charge également du secrétariat du Comité de coordination entre l'administration et le personnel et est le principal point de contact pour les questions relatives au Syndicat du personnel de l'ONU. Ainsi, il (elle) facilite la communication et, partant, le règlement des différends et la mise en place d'un environnement de travail agréable pour l'ensemble des fonctionnaires et du personnel. Enfin, le (la) Chef de cabinet gère les communications internes relatives à l'organisation de rencontres entre l'Administration et les fonctionnaires, supervise la publication d'un communiqué interne bihebdomadaire et transmet chaque semaine un bulletin d'informations à jour à l'ensemble du personnel.
- 15.146 Le Secrétariat des organes directeurs soutient la mise en œuvre efficace et effective du cadre législatif et de gouvernance en organisant les rencontres de l'Assemblée d'ONU-Habitat, les réunions de haut niveau du Comité des représentants permanents, les réunions du Conseil exécutif et les réunions d'information du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve). Il facilite en outre la tenue de réunions informelles de groupes régionaux et, en coordination avec le (la) Chef de cabinet, soutient le (la) directeur(trice) exécutif(ve) en contribuant au règlement de questions de procédure et de gestion.
- 15.147 Grâce à ses bureaux de liaison à New York, Bruxelles, Bangkok et Genève, le Bureau du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) veille à ce que les activités du Programme soient conformes aux objectifs généraux de l'ONU. Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) donne des directives à la Division des programmes régionaux afin de s'assurer que celle-ci tire profit de l'expertise acquise par ONU-Habitat en matière d'urbanisation durable dans les activités qu'elle mène avec les commissions régionales et diverses entités des Nations Unies pour ce qui est des questions relatives aux programmes et à la coopération technique, de façon à soutenir le système des coordonnateurs résidents.
- 15.148 Le Bureau du (de la) Conseiller(ère) principal(e), qui se trouve sous la supervision directe du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve), décide, avec les directeurs de division, de la prise de position du Programme quant à certaines questions clés ayant trait à son mandat, afin de s'assurer de la conformité et de la cohérence des décisions adoptées avec les grandes orientations suivies par le Secrétariat et, partant, de renforcer la position générale de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les villes et les établissements humains. L'Assistant(e) spécial(e) principal(e) soutient le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e) en présidant le groupe de travail du Comité d'examen des projets, dont la principale fonction est de veiller à ce que les membres du personnel œuvrent de concert en vue d'élaborer des notes de cadrage et des propositions de projets qui contribuent aux travaux normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat. Il (elle) s'acquitte également de missions spéciales liées à la mobilisation des ressources et du secteur privé.
- 15.149 Par l'intermédiaire du Groupe des questions juridiques et du Groupe de l'évaluation indépendante, qui se trouvent tous deux sous sa supervision directe, le Bureau du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) veille à ce que le Programme soit administré de façon transparente et éthique. Il sert par ailleurs de point de contact pour les questions ayant trait au Bureau des services de contrôle interne et à diverses fonctions d'enquête des Nations Unies.
- 15.150 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), ONU-Habitat continue d'incorporer

progressivement des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités, notamment en matière d'administration des installations, et ce, de plusieurs manières. En 2020, en partenariat avec le Secrétariat et conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il a ainsi totalement compensé ses émissions de gaz à effet de serre. La même année, il a dressé un inventaire plus complet des émissions pour le rapport « ONU – Du bleu au vert » du PNUE, lequel servira à l'avenir de référence institutionnelle ; il s'efforce par ailleurs d'inclure dans le rapport de 2021 des données résultant de mesures en provenance de bureaux régionaux plus importants. ONU-Habitat continue en outre de prendre part à l'initiative zéro plastique et recyclage lancée à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il participe également à un programme exhaustif de gestion et de recyclage des déchets, dans le cadre duquel les débris sont triés à la source dans les bureaux. De plus, son bâtiment de bureaux principal à Nairobi est en partie alimenté par un système d'électricité solaire photovoltaïque. Enfin, dans le respect du principe des réunions sans support papier, il veille à ce que toutes les rencontres de son Assemblée et du Conseil exécutif se fassent à l'aide de supports numériques et à ce que les documents utilisés soient partagés par clé USB, par voie électronique ou au moyen d'applications. En plus de s'être amélioré sur le plan opérationnel et conformément au champ d'application élargi de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030), ONU-Habitat a progressé dans la révision de son Système de garanties environnementales et sociales visant à réduire les effets de ses programmes et projets sur l'environnement.

- 15.151 On trouvera dans le tableau 15.19 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En 2020, ONU-Habitat a mis en place une procédure au titre de laquelle toute demande d'autorisation de voyage non conforme aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion adoptées par l'ONU doit être approuvée par le Bureau du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve). Néanmoins, le lancement de cette initiative ayant coïncidé avec le début de la pandémie de COVID-19, qui a considérablement réduit les déplacements, son efficacité ne pourra être que partiellement évaluée en 2020. Le pourcentage de billets d'avion achetés au moins deux semaines avant le départ a considérablement augmenté, passant de 19 % en 2019 à 51 % en 2020. À partir de 2021, le Programme évaluera le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion sur une base trimestrielle.

Tableau 15.19
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	65	97	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	19	51	100	100

- 15.152 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 515 700 dollars et font apparaître une diminution de 125 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 15.134 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.20 et la figure 15.XIV.

Tableau 15.20

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

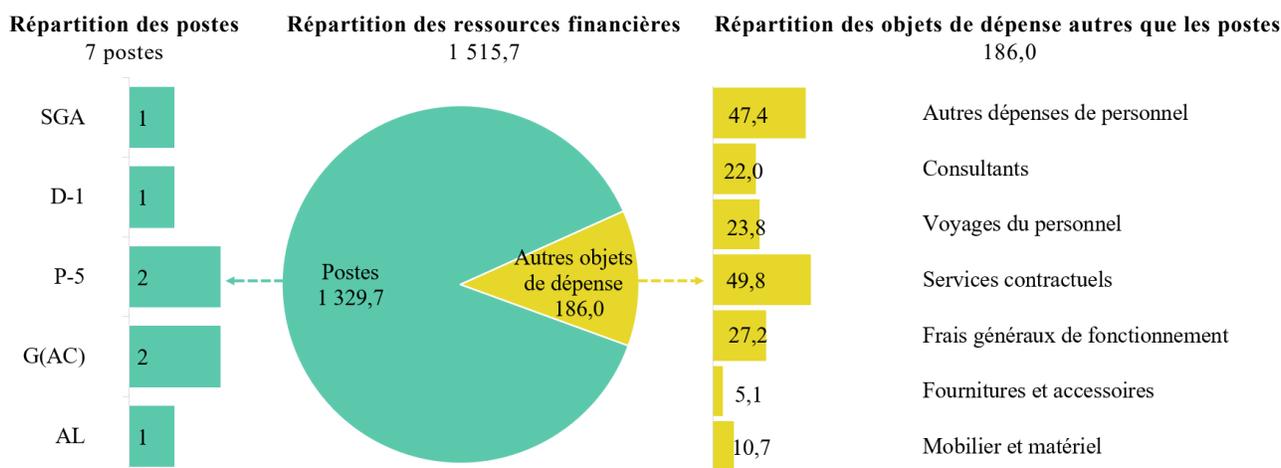
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 246,0	1 329,7	–	–	–	–	–	1 329,7
Autres objets de dépense	291,3	311,1	–	–	(125,1)	(125,1)	(40,2)	186,0
Total	1537,3	1640,8	–	–	(125,1)	(125,1)	(7,6)	1515,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		7	–	–	–	–	–	7

Figure 15.XIV

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

15.153 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires pour la composante Direction exécutive et administration d'un montant estimé à 5 543 600 dollars, qui permettra de financer 28 postes (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 1 AN et 9 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à couvrir les dépenses relevant des domaines de la direction exécutive et de l'administration, notamment les dépenses de planification, de coordination, de gestion et d'évaluation du programme de travail et du plan stratégique d'ONU-Habitat. L'augmentation prévue de 2 020 100 dollars est principalement due à la mise en œuvre proposée de diverses initiatives, telles que le Programme de coopération urbaine internationale, le programme

« Les villes et les objectifs de développement durable », la Déclaration du Forum 2020 des maires de la région de la Commission économique pour l'Europe et des activités relevant de l'initiative du Commonwealth pour des villes saines.

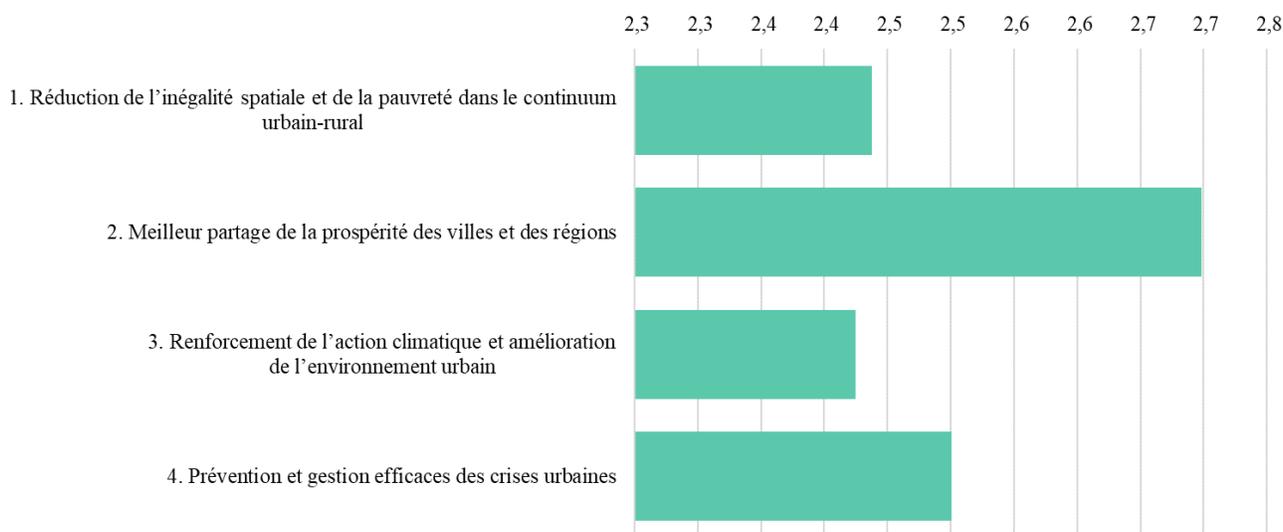
Programme de travail

15.154 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 10 061 100 dollars et font apparaître une augmentation nette de 918 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 15.133 et 15.134 b) à e) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 15.XV.

Figure 15.XV

Répartition des ressources proposées pour 2022, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1

Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural

15.155 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 437 300 dollars et font apparaître une augmentation nette de 188 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 15.133 a) et 15.134 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.21 et la figure 15.XVI.

Tableau 15.21

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

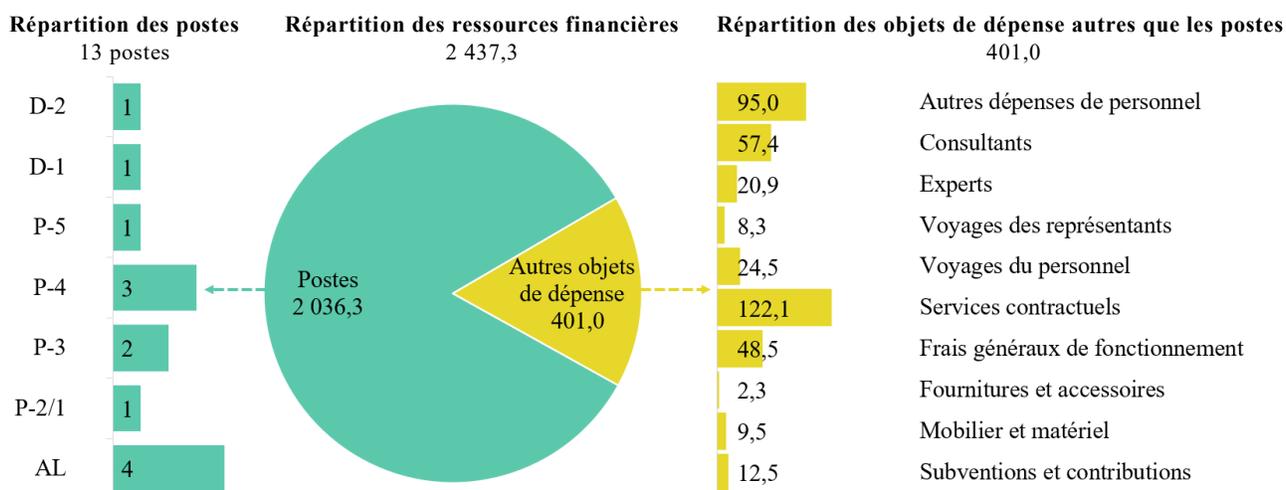
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 788,3	2 036,3	–	–	–	–	–	–	2 036,3
Autres objets de dépense	140,1	212,2	–	145,0	43,8	188,8	89,0	–	401,0
Total	2928,4	2248,5	–	145,0	43,8	188,8	8,4	–	2437,3
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	–	4
Total		13	–	–	–	–	–	–	13

Figure 15.XVI

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

15.156 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 60 392 700 dollars, qui permettra de financer 12 postes (1 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 5 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à des projets de coopération technique, qui seront menés à la demande des États Membres et porteront sur le développement urbain, des stratégies de transformation numérique, le développement régional et l'amélioration au jour le jour de la formation et des capacités des représentants des collectivités locales, et contribueront de la sorte à renforcer la gestion du développement urbain inclusif, compte étant tenu des nouveaux défis posés par la pandémie de COVID-19 pour ce qui est de la prestation universelle

de services de base. Au vu des répercussions de la pandémie, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme 1 mais également d'autres sous-programmes, à trouver des solutions globales permettant de mieux soutenir les efforts déployés par les pays pour surmonter l'adversité et les défis économiques et sociaux entraînés par la COVID-19. Au titre du sous-programme 1, des ressources extrabudgétaires seront par ailleurs utilisées pour promouvoir et stimuler la participation du secteur privé à des partenariats public-privé tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement urbain durable.

- 15.157 La diminution prévue de 584 500 dollars est essentiellement due à la réaffectation de ressources extrabudgétaires entre les quatre sous-programmes à l'issue d'une analyse des ressources nécessaires par domaine stratégique et des priorités stratégiques d'ONU-Habitat, compte étant tenu des besoins exprimés par les États Membres. Partout dans le monde, les appels se multiplient pour la mise en œuvre de projets favorisant le renforcement de l'action climatique et l'amélioration de l'environnement urbain, question qui relève du sous-programme 3.

Sous-programme 2 Meilleur partage de la prospérité des villes et des régions

- 15.158 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 698 400 dollars et font apparaître une augmentation nette de 76 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 15.132, 15.133 b) et 15.134 c) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.22 et la figure 15.XVII.

Tableau 15.22

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

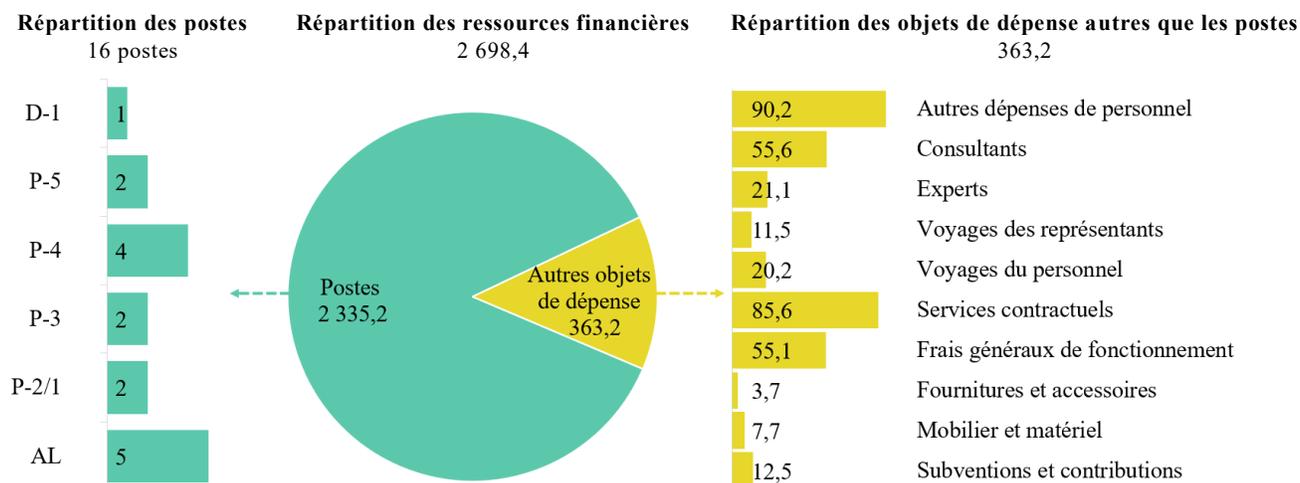
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 559,0	2 410,0	98,1	–	(172,9)	(74,8)	(3,1)	2 335,2
Autres objets de dépense	148,8	212,3	–	151,4	(0,5)	150,9	71,1	363,2
Total	1 707,8	2 622,3	98,1	151,4	(173,4)	76,1	2,9	2 698,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	(1)	(1)	(8)	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	5
Total		17	–	–	(1)	(1)	(6)	16

Figure 15.XVII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

15.159 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 38 006 200 dollars, qui permettra de financer 12 postes (2 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 3 P-3 et 1 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à des projets de coopération technique, qui seront menés à la demande des États Membres afin de rechercher des solutions innovantes aux grands défis urbains et d'élaborer des stratégies visant à développer des villes intelligentes axées sur l'humain pour combler le fossé numérique et améliorer la qualité de vie des citoyens. Au vu des répercussions de la pandémie, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme 2 mais également d'autres sous-programmes, en particulier les sous-programmes 1 et 4, à trouver des solutions globales permettant de mieux soutenir les efforts déployés par les villes pour surmonter l'adversité et les défis économiques et sociaux entraînés par la COVID-19. Au titre du sous-programme 2, ONU-Habitat collaborera avec les villes pour collecter en temps réel des données spatiales de meilleure qualité concernant les retombées sociales et économiques de la COVID-19 au niveau local, et les aidera à exploiter ces informations pour formuler des politiques urbaines nationales et sous-nationales renforcées et adopter des mesures de relèvement urbain local efficaces. Dans le cadre de ce sous-programme, ONU-Habitat continuera en outre d'aider les villes à maximiser la génération de recettes propres, ainsi que d'appuyer les efforts déployés par les régions pour renforcer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'objectif étant d'encourager la reprise économique au niveau local et d'étendre la fourniture d'infrastructures de base. Enfin, toujours au titre du sous-programme 2, ONU-Habitat entend se servir de ressources extrabudgétaires pour promouvoir des stratégies de développement de villes intelligentes centrées sur l'humain et favoriser l'innovation axée sur les défis, dans l'intention d'aider les villes à se remettre plus rapidement de la pandémie et de les rendre plus résilientes.

15.160 La diminution prévue de 8 525 100 dollars est essentiellement due à la réaffectation de ressources extrabudgétaires entre les quatre sous-programmes à l'issue d'une analyse des ressources nécessaires par domaine stratégique et des priorités stratégiques d'ONU-Habitat, compte étant tenu des besoins exprimés par les États Membres. Partout dans le monde, les appels se multiplient pour la mise en œuvre de projets favorisant le renforcement de l'action climatique et l'amélioration de l'environnement urbain, question qui relève du sous-programme 3.

Sous-programme 3 Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

15.161 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 424 700 dollars et font apparaître une augmentation nette de 75 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 15.132, 15.133 c) et 15.134 d) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.23 et la figure 15.XVIII.

Tableau 15.23

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

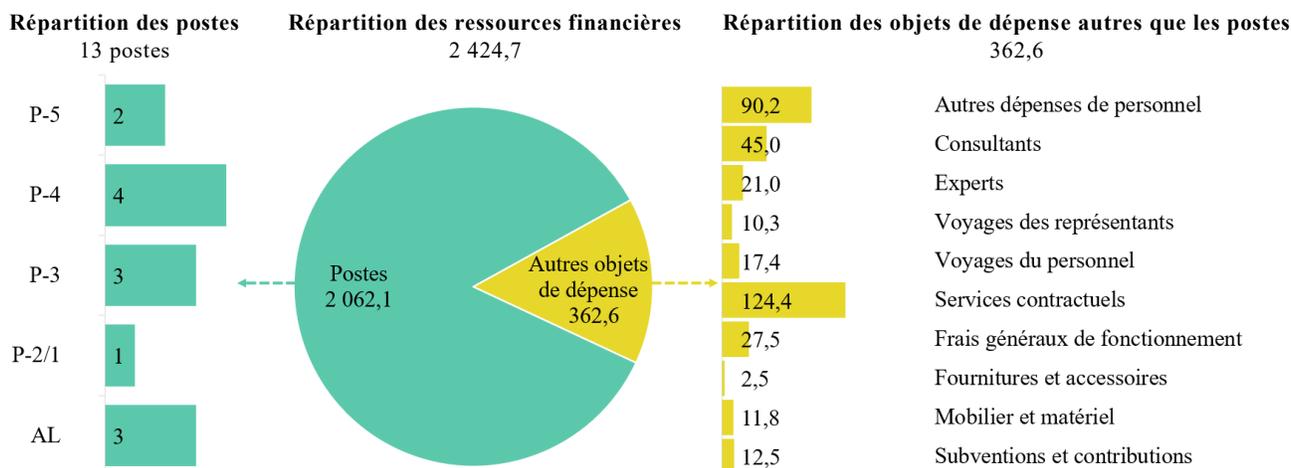
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 116,0	2 136,9	98,1	–	(172,9)	(74,8)	(3,5)	2 062,1	
Autres objets de dépense	211,7	212,3	–	150,5	(0,2)	150,3	70,8	362,6	
Total	2 327,7	2 349,2	98,1	150,5	(173,1)	75,5	3,2	2 424,7	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	(1)	(1)	(9)	10	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3	
Total		14	–	–	(1)	(1)	(7)	13	

Figure 15.XVIII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 15.162 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 69 524 300 dollars, qui permettra de financer 19 postes (1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 10 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à des projets de coopération technique, qui seront menés à la demande des États Membres en vue de concrétiser des ambitions accrues de lutte contre les changements climatiques aux niveaux national et local ainsi que de développer des systèmes d'approvisionnement en eau résilients face à ces changements. Au vu des répercussions de la pandémie, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme 3 mais également d'autres sous-programmes, en particulier le sous-programme 1, à promouvoir la mobilité durable et à garantir l'accès aux services de base, à l'espace public et à des logements convenables et abordables, selon une approche globale visant à garantir une reprise verte et efficace. On veillera par exemple, au titre du sous-programme 3, à soutenir davantage les stratégies de développement à faible taux d'émission qui facilitent la création d'emplois verts et l'accès à des espaces publics verts, de même qu'à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de résilience aux changements climatiques qui contribuent à renforcer la résilience sanitaire et, partant, à améliorer les conditions d'hygiène, grâce notamment à la mise en place d'installation d'approvisionnement en eau et d'assainissement capables de résister auxdits changements. On continuera en outre de soutenir l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau urbain en mettant l'accent sur les pauvres des villes et sur l'élaboration et l'application de stratégies de développement à faible taux d'émission. Enfin, ONU-Habitat entend, dans le cadre de ce sous-programme, utiliser des ressources extrabudgétaires pour mettre au point des outils de financement de l'action climatique en milieu urbain qui soient adaptés aux villes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.
- 15.163 L'augmentation prévue de 31 961 900 dollars tient principalement à l'accroissement de la demande en projets de coopération technique qui favorisent le renforcement de l'action climatique et l'amélioration de l'environnement urbain.

Sous-programme 4 Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

- 15.164 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 500 700 dollars et font apparaître une augmentation nette de 577 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 15.133 d) et 15.134 e) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.24 et la figure 15.XIX.

Tableau 15.24

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

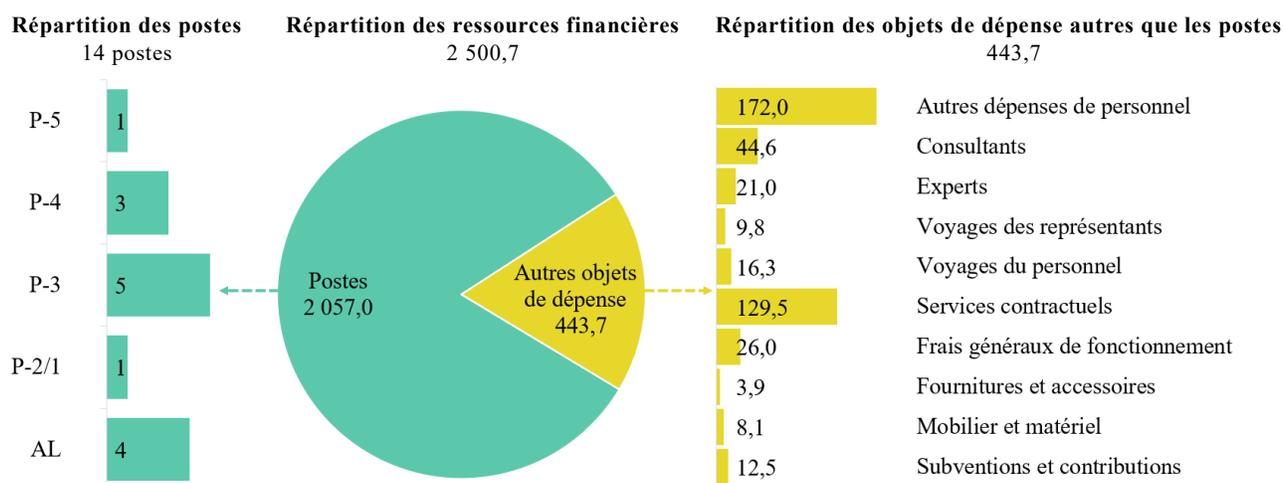
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 457,2	1 711,2	–	–	345,8	345,8	20,2	2 057,0
Autres objets de dépense	207,1	211,6	–	150,1	82,0	232,1	109,7	443,7
Total	1 664,3	1 922,8	–	150,1	427,8	577,9	30,1	2 500,7

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	2	2	25	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
Total		12	–	–	2	2	17	14

Figure 15.XIX

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 15.165 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 59 753 500 dollars, qui permettra de financer 21 postes (2 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 AN et 12 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à des projets de coopération technique, qui seront menés à la demande des États Membres en vue de garantir le retour durable des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par la fourniture de services de base et l'amélioration des conditions de vie, tout en mettant l'accent sur la formation professionnelle et la création d'emplois. ONU-Habitat a en outre également l'intention, dans le cadre du sous-programme 4, de se servir de ressources extrabudgétaires pour mettre en place des programmes et outils relatifs au renforcement de la résilience en vue de soutenir les villes dans les efforts qu'elles déploient pour collecter et analyser des données sur la question, comprendre les risques encourus et élaborer des plans d'action réalistes susceptibles d'améliorer les conditions de vie de tous les groupes urbains touchés par des crises (qu'elles soient naturelles ou anthropiques).
- 15.166 L'augmentation de 484 000 dollars qui est prévue tient principalement à l'accroissement de la demande en projets de coopération technique visant à promouvoir la prévention et la gestion efficaces des crises urbaines.

Appui au programme

15.167 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 122 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.25 et la figure 15.XX.

Tableau 15.25

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

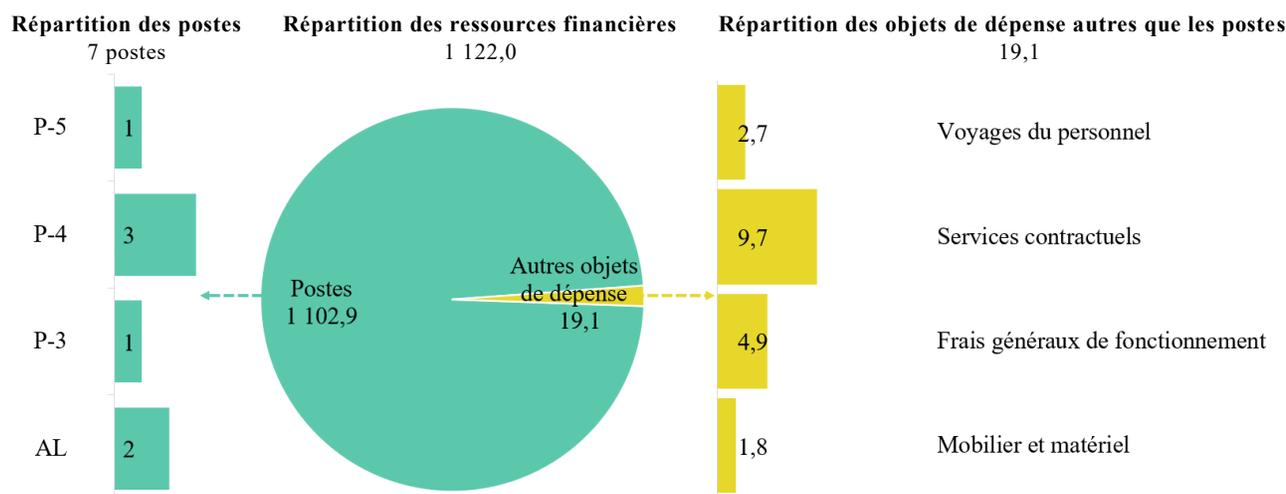
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 257,8	1 102,9	–	–	–	–	–	1 102,9
Autres objets de dépense	134,8	19,1	–	–	–	–	–	19,1
Total	1 392,6	1 122,0	–	–	–	–	–	1 122,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	–	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
Total		7	–	–	–	–	–	7

Figure 15.XX

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

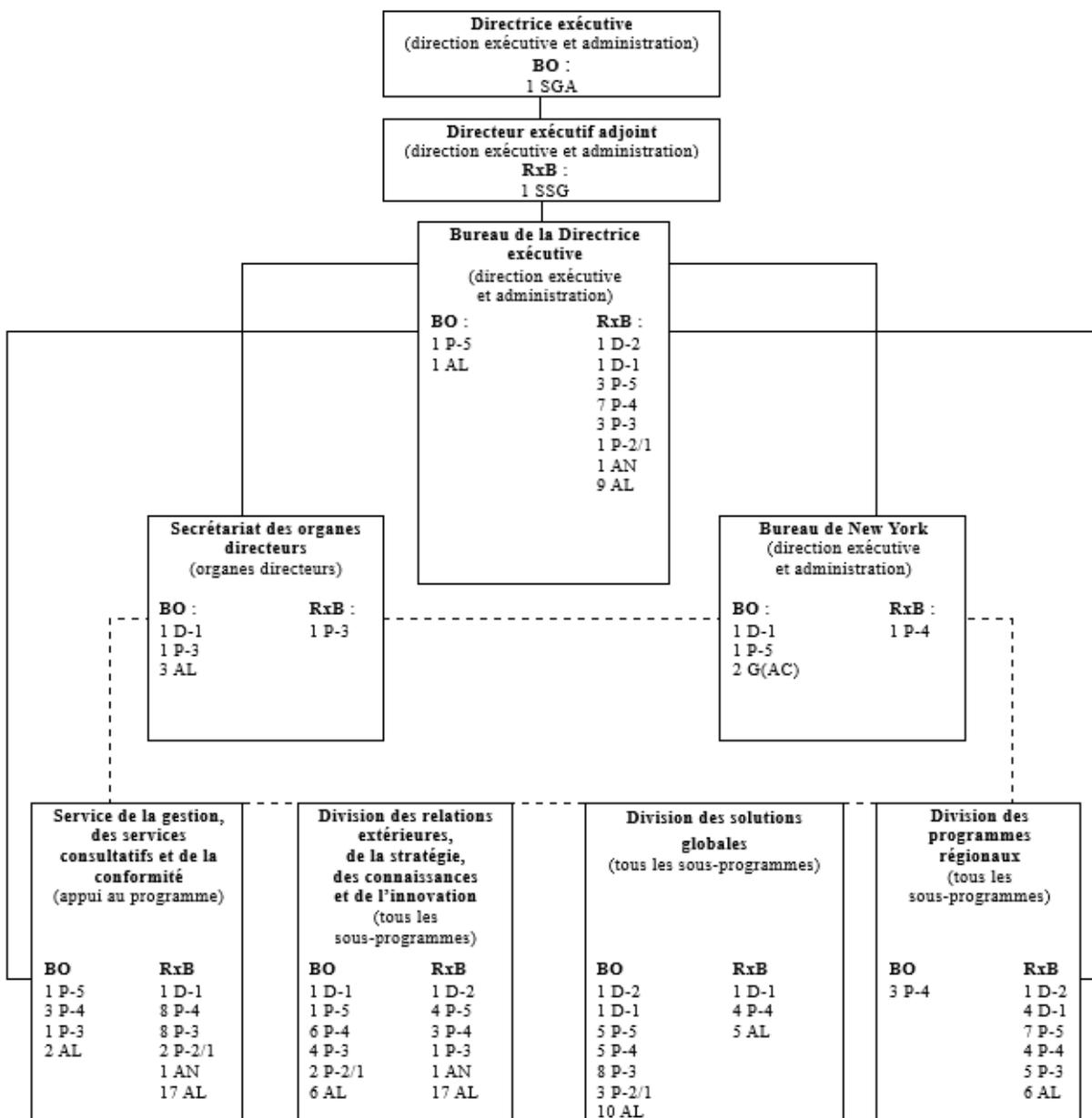


Ressources extrabudgétaires

- 15.168 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 8 051 600 dollars, qui permettra de financer 37 postes (1 D-1, 8 P-4, 8 P-3, 2 P-2/1, 1 AN et 17 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à aider le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) à s'acquitter des fonctions touchant au personnel, à la finance et à l'administration générale. L'augmentation de 1 737 000 dollars qui est prévue tient principalement à l'accroissement de la demande en activités d'appui aux programmes.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2022



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes

[A/74/5/Add.9](#), chap. II, par. 42

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat mette en place, conformément à la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale, un cadre et une méthode de recouvrement intégral des coûts applicables à toutes les unités de l'entité, et communique des informations à ce sujet à ses pôles et bureaux.

État d'avancement : recommandation en cours d'application

ONU-Habitat prend acte de la résolution de l'Assemblée générale citée en référence, dans laquelle il est demandé aux organismes des Nations Unies de veiller à ne recourir ni aux ressources du budget ordinaire ni aux ressources non préaffectées pour subventionner des activités menées dans le cadre de projets financés au moyen de fonds d'affectation spéciale à contributions préaffectées. En 2020, dans un premier temps, il a réparti entre les différents projets concernés toutes les dépenses afférentes aux services communs pour les projets financés au moyen de fonds préaffectés. Il est en train d'appliquer des mesures supplémentaires pour empêcher le subventionnement croisé des activités au moyen de différentes sources de financement. En 2021, il évaluera les possibilités de financer les bureaux locaux, régionaux et multipays en répartissant les coûts. Les modalités de financement arrêtées figureront dans les futurs accords relatifs aux contributions qui seront conclus avec les bureaux locaux, régionaux et multipays.

Cette recommandation a été appliquée en partie.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 2 (Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions) et sous-programme 3 (Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain)	(2)	P-3	Transfert de 2 postes de spécialiste de la gestion de programme (P-3) au sous-programme 4	Proposition liée à la consolidation des fonctions en matière de relations extérieures dans le cadre du sous-programme 4. Bien que les activités en matière de relations extérieures concernent tous les sous-programmes, la proposition de transfert de postes au sous-programme 4 tient principalement à la récente hausse de la demande d'appui dans ce domaine aux fins de la prévention et de la gestion des crises, en partie du fait de l'évolution récente de la situation dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Ce changement est conforme à l'orientation approuvée par le Conseil exécutif et vise à maximiser l'efficacité et les progrès dans la réalisation des objectifs de tous les sous-programmes d'ONU-Habitat.
Sous-programme 4 (Prévention et gestion efficaces des crises urbaines)	2	P-3		